

Chauffage par induction
d'un objet cylindrique

Énergie atomique du Canada limitée

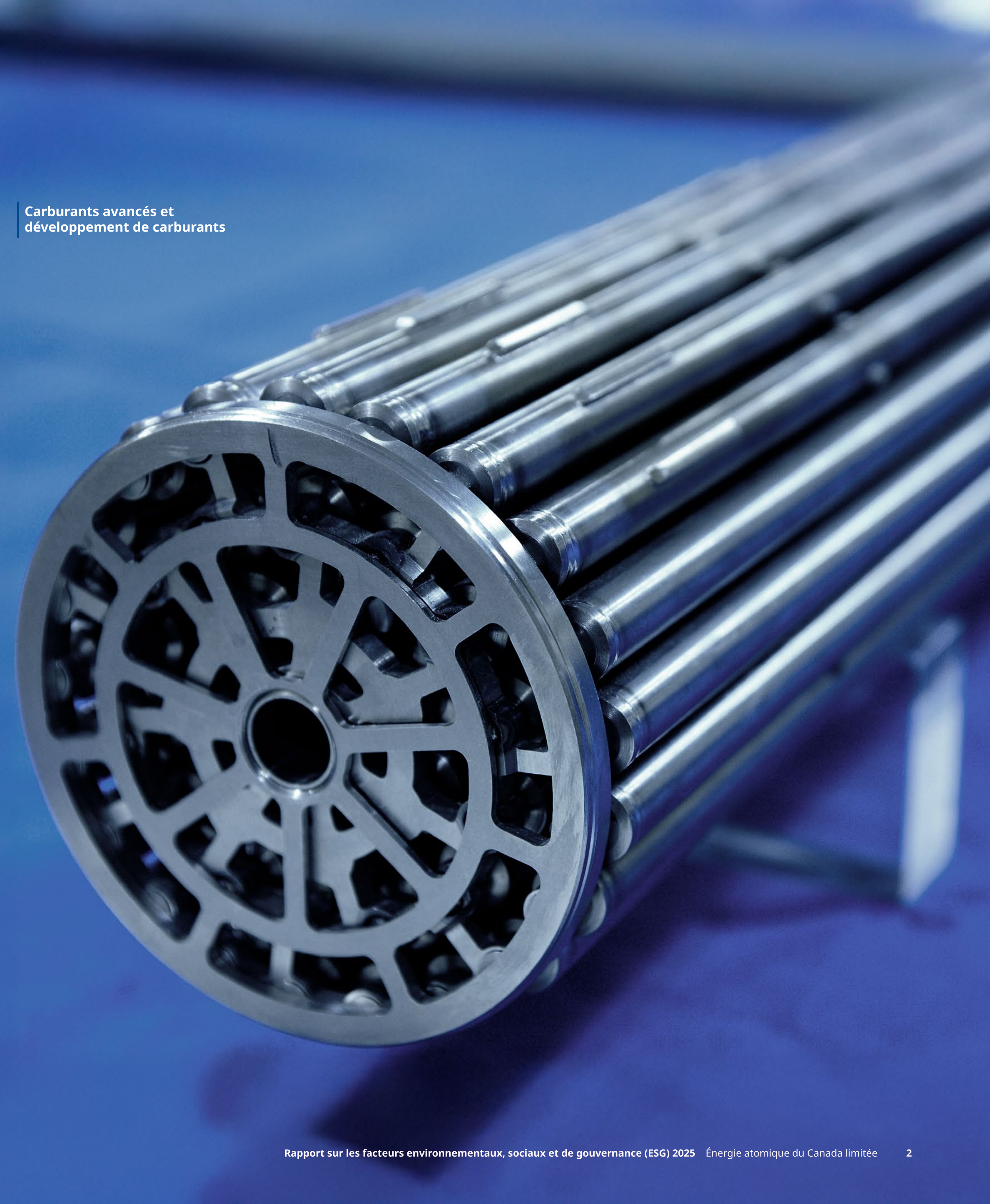
Rapport sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) 2025



Table des matières

Message du président du conseil d'administration	3
Message du président et premier dirigeant	4
À propos de ce rapport	6
Normes et cadres de rapport	7
Notre histoire	8
Stratégie ESG	9
Gouvernance	10
Facteurs environnementaux	13
Facteurs sociaux	19
Annexes	25

Carburants avancés et
développement de carburants



Message du président du conseil d'administration



Notre mission et notre vision

À Énergie atomique du Canada limitée (EACL), notre mission est claire : promouvoir l'innovation nucléaire qui offre des technologies énergétiques propres et qui améliore la qualité de vie des Canadiens, tout en prenant soin des terres. Notre vision – tirer parti de l'expertise nucléaire du Canada pour réaliser un avenir meilleur pour le Canada et le monde – guide chaque décision que nous prenons et chaque partenariat que nous poursuivons.

Un point décisif pour l'industrie nucléaire du Canada

Cette dernière année a marqué un point décisif pour l'industrie nucléaire du Canada. L'énergie nucléaire est de plus en plus reconnue comme un élément essentiel de la transition vers une énergie propre. L'engagement du gouvernement du Canada à tripler la capacité nucléaire d'ici 2050 signale un changement majeur à la politique énergétique nationale et affirme le rôle du nucléaire dans l'atteinte des objectifs de la carboneutralité. EACL est fière de soutenir cet élan grâce à une supervision stratégique et un investissement dans l'innovation, y compris l'engagement de 13,6 millions de dollars du gouvernement fédéral pour la recherche sur les petits réacteurs modulaires (PRM) – une initiative qui renforce le leadership du Canada dans les technologies de réacteurs avancés et la préparation réglementaire.

Faire progresser la médecine nucléaire

La responsabilité sociale demeure une pierre angulaire du mandat d'EACL. Grâce au Programme de partenariats universitaires (PPU), nous investissons dans la prochaine génération de chefs de file nucléaires et construisons un vivier de talents durables pour soutenir les ambitions climatiques du Canada. Nous faisons également progresser la médecine nucléaire, y compris la production d'actinium-225, un isotope prometteur pour la thérapie du cancer qui a le potentiel d'améliorer les résultats en matière de santé des Canadiens.

Soutenir la transition vers l'énergie propre

EACL continue de faire preuve de leadership environnemental grâce à ses efforts de décarbonisation. Nous nous engageons à atteindre la carboneutralité dans nos activités d'ici 2040 et je suis heureux de signaler que nos émissions de portée 1 et 2 sont actuellement en avance sur notre cible de réduction intermédiaire. Nous avons également réalisé des progrès importants en matière de déclassement et de assainissement, y compris l'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH) et la fermeture des Laboratoires de Whiteshell : des projets qui reflètent notre engagement envers l'intendance environnementale et le bien-être des collectivités.

Notre engagement envers la transparence

En se tournant vers l'avenir, EACL se prépare à passer à un rapport intégré, reflétant notre engagement envers la transparence et l'harmonisation avec les pratiques exemplaires mondiales. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) pour concilier la collecte de données et les paramètres de rapport, en veillant à la cohérence entre l'année civile des LNC et l'exercice d'EACL.

Au nom du conseil d'administration, j'exprime ma gratitude envers la direction, les employés et les partenaires d'EACL pour leur dévouement et leur collaboration continus.

James Burpee
Président du conseil d'administration



Un scientifique travaille avec des appareils de laboratoire

Message du président et premier dirigeant



Notre héritage et notre vision pour l'avenir

À Énergie atomique du Canada limitée (EACL), notre engagement envers la durabilité est ancré dans un héritage d'innovation et une vision claire pour l'avenir. Depuis 1952, EACL a joué un rôle central dans l'avancement de la science et de la technologie nucléaires pour soutenir l'énergie propre, la protection de l'environnement et la santé publique. Cet héritage se poursuit à travers notre stratégie Environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), qui guide nos actions et qui renforce notre responsabilité envers les Canadiens. Le rapport ESG de cette année reflète nos progrès d'avril 2024 à mars 2025, alors que nous continuons à nous aligner sur les priorités fédérales et à remplir notre mandat : favoriser l'innovation nucléaire, protéger l'environnement et tirer de la valeur de la propriété intellectuelle du CANada Deuterium Uranium (CANDU®) du Canada.

Notre stratégie ESG et nos progrès

Notre stratégie ESG est au cœur de nos activités. Il est guidé par cinq facteurs stratégiques distinctifs – des domaines où EACL est particulièrement bien placée pour diriger – y compris la décarbonisation, la science et la technologie, la gestion des déchets radioactifs, la médecine nucléaire et l'engagement communautaire. Ces éléments différenciateurs sont soutenus par un ensemble d'attentes de base qui garantissent l'intégrité opérationnelle et un impact à long terme. Ils incluent la résilience climatique, la gestion de l'environnement, l'approvisionnement durable, la santé et la sécurité, la diversité et l'inclusion, ainsi qu'un engagement renforcé envers la réconciliation avec les Autochtones.

Engagement environnemental et efforts de décarbonisation

L'intendance environnementale est un pivot de notre mission. EACL soutient le fonctionnement continu et sécuritaire de la technologie des réacteurs CANDU®, qui fournit environ 15 % de l'électricité du Canada et joue un rôle essentiel dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui a permis d'éviter d'émettre plus de 3 500 mégatonnes (Mt) de dioxyde de carbone (CO₂) depuis leur mise en service (source : WNA World Nuclear Performance Report 2025); pour mettre cela en contexte, les émissions totales de GES du Canada en 2023 étaient de 694 Mt CO₂ équivalent (eq). Conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada, nous nous engageons à atteindre la carboneutralité dans nos activités d'ici 2040, avec une cible intermédiaire de réduction de 40 % d'ici 2025. Je suis fier d'annoncer que nous avons actuellement atteint une réduction de 53 %, bien au-delà de cette cible intermédiaire. Nos efforts de décarbonisation comprennent la transition du parc de véhicules des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) vers des véhicules à faible énergie ou à zéro émission de carbone, ainsi que des investissements dans des rénovations énergétiques sur nos sites.

Mesurer notre impact économique

Au cours de l'exercice 2024, les activités d'EACL dans son ensemble ont contribué à environ 1,7 milliard de dollars du PIB national, ont permis l'emploi de plus de 12 000 personnes et ont généré et facilité environ 1,2 milliard de dollars en revenus du travail et environ 423 millions de dollars en recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur le revenu des sociétés et des taxes sur les produits et la production.

Innovation in nuclear medicine

L'innovation est au cœur de la mission de science et de technologie d'EACL. En 2024-2025, nos activités de recherche ont contribué à environ 264 millions de dollars du PIB du Canada, ont soutenu 1 650 emplois et ont généré 202 millions de dollars en revenu du travail. Nous avons également fait progresser la médecine nucléaire grâce à notre coentreprise, Actineer™ Inc., avec Isotope Technologies Munich SE (ITM), en élargissant la production nationale d'actinium-225, un isotope rare ayant un potentiel transformateur dans les thérapies contre le cancer.

Gestion sécuritaire des déchets hérités

La responsabilité d'EACL en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassement est une pierre angulaire de notre mandat. En partenariat avec les LNC, nous gérons sécuritairement les déchets hérités et restaurons les terres touchées. L'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH) a à elle seule contribué à environ 390 millions de dollars du PIB du Canada et a soutenu plus de 3 281 emplois en 2024-2025. Tous les sites industriels à Port Hope ont été assainis avant la date prévue, et les travaux sont maintenant axés sur les sites à petite échelle et résidentiels. Ces efforts sont déployés en étroite collaboration avec les nations autochtones, les communautés locales et les experts de l'industrie, garantissant transparence, confiance et alignement avec les valeurs communautaires.

La résilience climatique est intégrée dans nos pratiques de gouvernance et de gestion des risques. EACL s'aligne sur le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques au climat (GTIFCC) et intègre les risques liés au climat dans notre registre des risques d'entreprise. Notre conseil d'administration supervise

les risques et les possibilités liés au climat, tandis que la direction effectue des analyses de scénarios pour évaluer les risques physiques et de transition sur des horizons à court, moyen et long terme. Ces renseignements éclairent notre planification stratégique et nous aident à atteindre nos objectifs de réduction des émissions.

Nous avons également renforcé nos pratiques en matière de chaîne d'approvisionnement grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre du Code de conduite des fournisseurs d'EACL. Cette nouvelle norme, désormais intégrée dans nos processus d'approvisionnement et nos conditions générales, établit des attentes claires pour les fournisseurs dans des domaines tels que la lutte contre la corruption, la responsabilité environnementale, les droits des Autochtones, les droits de la personne et les pratiques de travail équitables. EACL encourage également les LNC à soutenir les communautés locales et les petites entreprises, contribuant ainsi au développement économique dans les régions où nous exerçons nos activités.

Engagement envers la réconciliation et les Autochtones

La réconciliation et le dialogue avec les peuples autochtones sont essentiels pour remplir notre mandat. EACL s'engage à intégrer les connaissances et les valeurs autochtones dans notre gouvernance, nos activités et notre planification de l'utilisation des terres, et à soutenir la surveillance environnementale dirigée par la collectivité, comme les programmes de gardes Niigan Aki de la Première Nation Algonquins of Pikwàkanagàn et Neyagada Wabandangaki de la Nation Sagkeeng Anicinabe. Notre approche est ancrée dans l'établissement de relations, la sensibilisation culturelle et la participation active des Autochtones, ce qui fait en sorte que nos projets non seulement respectent, mais dépassent les normes réglementaires et reflètent les valeurs des collectivités que nous desservons.

La sécurité est le principe fondamental de tout ce que nous faisons. EACL s'engage à améliorer la santé et la sécurité des Canadiens grâce à l'innovation nucléaire, à la mobilisation communautaire et à des pratiques de travail inclusives. Par l'intermédiaire des LNC, nous priorisons le bien-être de notre effectif et du public, en reconnaissant les défis propres à l'industrie nucléaire.

Attirer et maintenir en poste les meilleurs talents

Attirer et maintenir en poste les meilleurs talents est essentiel à notre succès. EACL a maintenu un faible taux de roulement volontaire en 2024-2025, et nous avons introduit une formation sur l'embauche inclusive pour tous les gestionnaires d'embauche afin de renforcer les pratiques de recrutement équitables. Étant donné qu'une partie de notre effectif est actuellement admissible à la retraite, nous mettons en œuvre de manière proactive une planification stratégique de l'effectif, un plan de relève et des stratégies de recrutement ciblées pour faire face aux pénuries de talents dans les rôles spécialisés. Nos partenariats avec des entreprises de recrutement technique garantissent une agilité dans la satisfaction des besoins opérationnels tout en respectant notre engagement envers une embauche inclusive.

Perspective d'avenir

En se tournant vers l'avenir, EACL reste concentrée sur l'élargissement de l'utilisation de la technologie nucléaire pour bâtir un avenir plus propre, plus sûr et plus inclusif pour tous les Canadiens. Je suis convaincu que notre collaboration continue, notre innovation et notre responsabilité nous aideront à relever les défis d'aujourd'hui et à façonner les possibilités de demain.



Fred Dermarkar
Président et premier dirigeant



Spectrométrie de masse
par ionisation thermique

À propos de ce rapport

Le rapport sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) 2025 d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) met en lumière nos progrès annuels en matière de durabilité du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Le rapport met en avant nos objectifs et notre engagement envers la durabilité, l'innovation nucléaire et la réconciliation avec les Autochtones. Il s'agit de l'un des multiples rapports que EACL publie pour communiquer les progrès de nos stratégies, objectifs, réalisations et domaines de possibilité. Pour réduire le contenu dupliqué dans les rapports, nous faisons des liens vers ces autres rapports tout au long de ce document, afin que le lecteur puisse explorer ces domaines plus en profondeur. De plus, ce rapport contient

des données de notre exploitant, les Laboratoires nucléaires du Canada (LNC), qui exécutent la majorité des initiatives d'EACL. D'autres renseignements sur notre relation avec les LNC se trouvent dans la section Gouvernance.

Nous reconnaissons qu'EACL exerce ses activités sur des territoires qui, depuis des temps immémoriaux, ont été les terres traditionnelles des peuples autochtones au Canada. Nous nous engageons à faire progresser la réconciliation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits par le biais d'une relation renouvelée fondée sur la reconnaissance des droits, la compréhension mutuelle et le respect, ainsi que sur une mobilisation, une collaboration et un partenariat importants.

Les références à « EACL », à « nous » ou à « notre » désignent « Énergie atomique du Canada limitée », et tous les montants sont présentés en dollars canadiens. Les références aux « LNC » ou à « son » désignent les « Laboratoires Nucléaires Canadiens ». Le rapport a été examiné et approuvé par notre équipe de direction et notre conseil d'administration, y compris le comité ESG d'EACL, et est disponible en français et en anglais.

Normes et cadres de production de rapports

EACL s'engage à améliorer notre rendement et nos divulgations en matière d'ESG en surveillant de près l'évolution des normes de production de rapports sur la durabilité pertinentes pour le secteur public, y compris les exigences dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada.

Nous envisageons de passer à un rapport intégré dans les prochaines années afin de nous aligner sur les nouvelles normes de rapport sur la durabilité du Conseil des normes comptables internationales du secteur public (CNCISP).¹

Ce rapport est éclairé par les normes et cadres suivants :

- Global Reporting Initiative (GRI) – Éclaire notre identification des sujets importants et nous aide à communiquer notre rendement en matière de durabilité. Nous sélectionnons stratégiquement des indicateurs qui cadrent avec notre stratégie ESG globale, ce qui nous aide à suivre notre rendement dans le domaine de la gestion de nos éléments de différenciation stratégiques et de nos attentes de base. Notre tableau GRI figure dans la section Annexe à la fin du rapport.
- Le cadre du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (GTIFCC) – En conformité avec le mandat du gouvernement du Canada, EACL est tenue d'adopter le cadre du GTIFCC.² Bien qu'il ne s'agisse plus d'une norme de production de rapports autonomes, EACL est résolue à se conformer pleinement avec les recommandations du GTIFCC. En 2022, nous avons publié notre premier rapport sur la résilience climatique du GTIFCC, exposant en détail nos progrès. Cet effort cadre

avec le mandat du gouvernement du Canada visant à faire en sorte que les sociétés d'État adoptent le cadre du GTIFCC, et nous continuons d'intégrer notre production de rapports du GTIFCC au rapport ESG, en mettant l'accent sur la résilience climatique dans le cadre de notre progression globale en matière d'ESG. Un tableau du GTIFCC figure dans la section Annexe à la fin de ce rapport.

- Normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) – EACL rend compte des indicateurs de rendement pertinents de l'industrie selon la norme Electric Utilities & Power Generators » (Services publics d'électricité et producteurs d'électricité). Consultez l'index du SASB dans la section Annexe pour connaître les indicateurs de l'industrie pertinents que nous suivons.
- Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada (SGV) – EACL s'aligne sur la Stratégie pour un gouvernement vert (SGV) qui vise à réduire l'empreinte environnementale des activités fédérales et à passer à la carboneutralité d'ici 2050. Notre tableau de la Stratégie pour un gouvernement vert se trouve dans la section Annexe.
- Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) – Nous utilisons les ODD tout au long du rapport pour aider à illustrer la façon dont nos efforts en matière de durabilité sont conformes aux priorités mondiales et à s'assurer que nos initiatives contribuent à des objectifs sociétaux plus vastes. Pour un aperçu détaillé de la façon dont notre stratégie cadre avec les ODD des Nations Unies, veuillez consulter la section Annexe.

¹ Bien que nous ayons pour objectif de publier un rapport intégré dans les années à venir, nous travaillerons avec les LNC afin d'harmoniser le type et le calendrier des renseignements et des données requises pour un rapport intégré.

² Le cadre du GTIFCC a été intégré aux normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), auxquelles les NCISP se conforment également. Ainsi, en maintenant sa conformité avec le TCFD, EACL s'efforce activement de respecter les normes équivalentes dans le cadre des normes comptables internationales du secteur public (NCISP).



Production d'énergie propre



Vue aérienne des Laboratoires de Whiteshell



Laboratoires de Chalk River

Notre histoire

EACL a été fondée en tant que société d'État en 1952 et contribue depuis lors de manière significative à l'industrie nucléaire canadienne, en menant des activités de recherche et d'innovation dans le domaine des sciences nucléaires afin de mettre au point des systèmes énergétiques et des solutions sanitaires sûrs et fiables.

Le mandat d'EACL consiste à promouvoir la science et la technologie nucléaires, à tirer le meilleur parti possible pour le Canada de la propriété intellectuelle d'EACL relative au réacteur deutérium-uranium canadien (CANada Deuterium Uranium ou CANDU®) et à protéger l'environnement en s'acquittant des responsabilités et des engagements du gouvernement du Canada en matière de déchets radioactifs et de déclassé.

Pour ce faire, EACL cadre avec les priorités fédérales visant à bâtir un Canada plus fort en faisant progresser la science, en jouant un rôle de chef de file dans le domaine de l'énergie propre, en contribuant au développement économique, en renforçant la résilience climatique, en

protégeant l'environnement et en faisant progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. Nous jouons un rôle essentiel en tant que leader d'opinion dans le secteur nucléaire, en facilitant la collaboration entre les gouvernements, les universités, l'industrie, les partenaires mondiaux et d'autres acteurs.

L'EACL conserve la propriété de nos sites et installations et supervise leur exploitation par le biais d'un modèle de d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE) en partenariat avec notre exploitant privé des sites, les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC). Sous la direction d'EACL, les LNC sont responsables de la gestion et de l'exploitation quotidienne des sites d'EACL et se sont positionnés au premier plan des avancées mondiales en science et technologie nucléaires. LEACL examine et approuve les plans opérationnels de EACL et effectue une surveillance et une évaluation du rendement actuel en fonction des objectifs et des indicateurs prédéfinis qui sont établis au début de chaque exercice.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'histoire de EACL, le modèle d'OGEE et nos sites, consultez notre [rapport annuel](#).

Stratégie ESG

La stratégie ESG d'AECL décrit nos objectifs et nos engagements à intégrer les principes ESG au sein de notre organisation et à l'ensemble de notre supervision des LNC, tout en capitalisant sur les possibilités qui favorisent un avenir durable pour le Canada et le monde.

EACL joue un rôle clé dans l'aide au Canada pour atteindre ses objectifs liés à la durabilité environnementale, à la résilience climatique et à l'incidence sociale. Notre stratégie ESG est au cœur de nos activités, guidée par cinq facteurs de différenciation stratégiques qui améliorent le succès commercial et soutenue par huit attentes de base qui sous-tendent notre efficacité opérationnelle. Notre engagement à être une organisation éclairée par les aspects ESG nous incite à obtenir des résultats importants qui profitent à tous les Canadiens.

Les initiatives que nous entreprenons à l'aide de ces différenciateurs stratégiques et attentes de base contribuent à atteindre huit des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, y compris la promotion d'une énergie abordable et propre, la bonne santé et le bien-être ainsi qu'un travail décent et la croissance économique. Pour plus de détails sur la façon dont nos efforts cadrent avec les ODD de l'ONU, veuillez consulter notre tableau de données sur les ODD des Nations Unies.

Stratégie ESG d'AECL

Facteurs environnementaux

Faire avancer la durabilité environnementale et la résilience climatique

Facteurs sociaux

Améliorer la qualité de vie des Canadiens et collaborer avec les peuples autochtones pour établir des relations durables et faire avancer notre mandat.

Gouvernance

Accélérer l'innovation grâce à une gouvernance fiable

Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies



Différenciateurs stratégiques

Nos facteurs de différenciation stratégiques indiquent des domaines dans lesquels EACL est particulièrement bien placée pour influencer et diriger un avenir durable et résilient face aux changements climatiques.

- Décarbonisation
- Science et technologie
- Gestion des déchets radioactifs et déclassement

- Médecine nucléaire
- Mobilisation et développement communautaires

Attentes de base

Essentiel à la capacité d'EACL à gérer les risques, à répondre aux attentes des intervenants et à réaliser un changement important.

- Résilience climatique
- Gestion environnementale
- Approvisionnement durable

- Santé et sécurité
- Diversité, équité et inclusion
- Attraction des employés
- Travailler à un plan d'action pour la réconciliation
- Renforcer les relations avec les nations autochtones
- Promouvoir l'approvisionnement autochtone
- Intégrer les connaissances autochtones dans la gouvernance et les pratiques opérationnelles d'EACL

- Structure de gouvernance
- Surveillance des LNC
- Gestion des risques d'entreprise
- Cybersécurité

Gouvernance



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS

Employés dans le laboratoire

Gouvernance

Notre structure de gouvernance joue un rôle crucial dans l'assurance d'une supervision et d'une responsabilité efficaces au sein de notre organisation.

En tant que société d'État fédérale, nous respectons la Loi sur la gestion des finances publiques, qui fournit un cadre pour la transparence de nos activités. Chaque année, EACL présente un rapport annuel au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles, décrivant notre rendement financier, nos réalisations opérationnelles et nos priorités stratégiques. En plus des rapports annuels, EACL fournit des rapports financiers trimestriels pour maintenir la transparence et assurer une responsabilité continue. L'organisation publie également un résumé du plan d'entreprise chaque exercice, qui définit notre direction stratégique sur un horizon de cinq ans, harmonisant nos objectifs avec les priorités nationales. Cette transparence aide à établir la confiance et veille à ce que les activités d'EACL soient transparentes et fondées sur l'amélioration continue. Le conseil d'administration supervise l'orientation stratégique d'EACL et est responsable de la surveillance du rendement de l'organisation par rapport à nos objectifs ESG.

EACL a mis sur pied un Comité ESG qui est responsable de l'intégration des principes ESG dans notre gouvernance. Ce comité, présidé par le vice-président de la surveillance des activités nucléaires, comprend des représentants de divers services, y compris des cadres, et supervise l'élaboration et la mise en œuvre de notre stratégie ESG. Tous les membres de l'équipe de direction ont un pourcentage de leur rémunération liée à la réalisation des objectifs liés à l'ESG, et nous cherchons activement des moyens d'intégrer davantage de considérations relatives à l'ESG dans le cadre de gouvernance du conseil d'administration.

Le Comité ESG met à jour le Conseil sur les questions ESG et le Conseil est responsable de la surveillance des initiatives ESG d'EACL, de la stratégie à l'exécution et à la communication. De plus, les enjeux liés à l'ESG sont intégrés dans le registre de gestion des risques d'EACL, qui est soumis à l'examen du Comité d'audit. Ce registre comprend les considérations environnementales, telles que le déclassement et assainissement, la réconciliation avec les peuples autochtones et les enjeux de gouvernance. De plus, le Conseil supervise le Cadre de gestion des risques, le Plan d'audit axé sur les risques, le Plan de travail et budgétaire annuel pour les LNC, le plan d'incitatifs annuel des employés, le Plan de travail et de budget annuel pour les LNC et le Plan d'évaluation et de mesure de rendement pour l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (ANEC).

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur la structure de gouvernance d'EACL, veuillez consulter notre [rapport annuel](#) et [notre site Web](#).

Surveillance des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC)

EACL assure la surveillance des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE) qui est en place depuis 2015. Cette surveillance comprend la définition des priorités pour les LNC, l'approbation des plans à long terme et l'évaluation des rendements par rapport aux objectifs établis. Selon le modèle d'OGEE, EACL possède les sites, les installations, les actifs, la propriété intellectuelle et a la responsabilité de l'assainissement de l'environnement et de la gestion des déchets radioactifs. Les LNC sont responsables des activités quotidiennes des sites, sont l'employeur de l'effectif et sont responsables de tous les permis et licences.

Les pratiques de gouvernance d'EACL font en sorte que les LNC exercent ses activités en conformité avec les priorités et la réglementation nationale. Le modèle d'OGEE permet à EACL de tirer parti de l'expertise du secteur privé pour faire progresser nos programmes tout en transformant les Laboratoires de Chalk River en un laboratoire national moderne et durable.

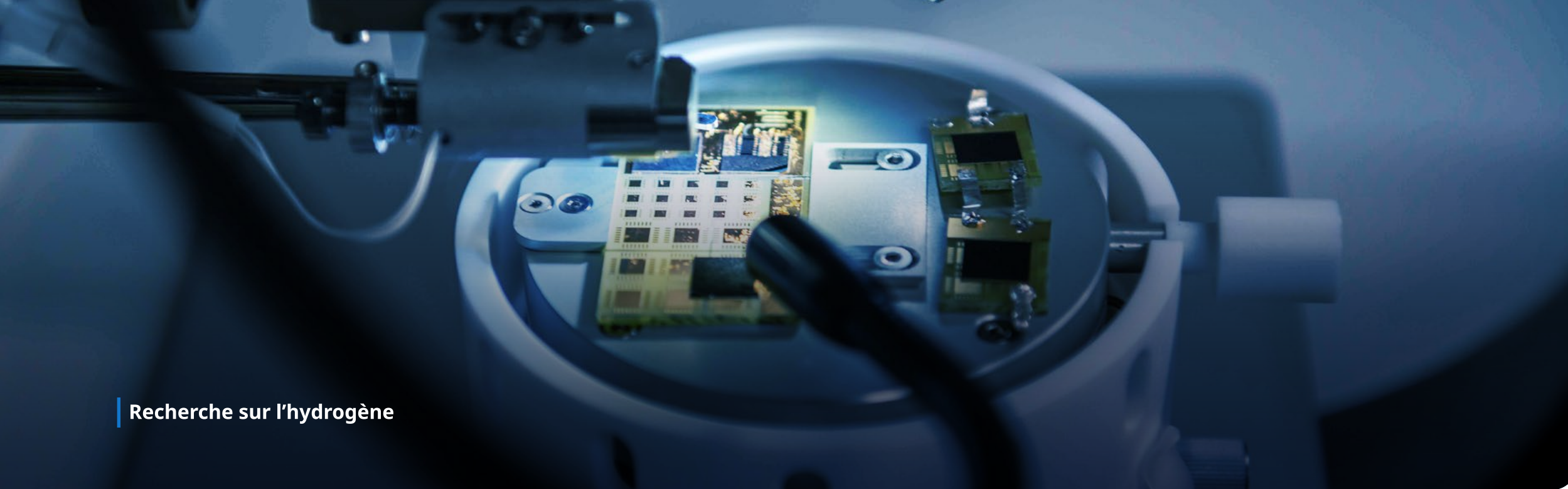
Cette approche collaborative renforce les capacités et les ressources des LNC au bénéfice des Canadiens.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur la surveillance des LNC par EACL, veuillez consulter notre [rapport annuel](#), le [Rapport sur la durabilité des LNC 2025](#) et [le site Web d'EACL](#).

Le conseil d'administration supervise l'orientation stratégique d'EACL et est responsable de la surveillance du rendement de l'organisation par rapport à nos objectifs ESG.



Coucher de soleil sur les Laboratoires de Chalk River



Recherche sur l'hydrogène

Évaluation des risques et production de rapports

EACL a adopté la souplesse et la planification proactive dans notre gestion des risques pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités en matière de science et de technologie nucléaires, ainsi que de déchets radioactifs et de déclassement. Une approche complète de gestion des risques comporte la collaboration entre diverses fonctions, ce qui fait en sorte que tous les responsables de risques, y compris la direction, sont responsables.

EACL a mis en œuvre une procédure complète d'évaluation et de rapport des risques qui traite des risques, y compris ceux liés aux sujets ESG. Nous nous engageons à améliorer continuellement nos processus de gestion des risques afin de garantir que les objectifs stratégiques soient atteints tout en maintenant la sécurité et la sûreté de nos activités. Nous considérons la gestion des risques comme un processus continu qui comporte des évaluations trimestrielles régulières, en prenant des mesures immédiates en réponse aux changements dans l'environnement opérationnel.

La procédure améliore la prise de décision concernant l'acceptation et l'atténuation des risques, soutenant finalement les objectifs stratégiques, améliorant la gouvernance et favorisant de meilleures décisions d'affaires. La procédure comprend également des évaluations régulières des risques et des possibilités liés au climat pour atténuer les répercussions négatives des risques, en veillant à ce qu'EACL s'attaque de manière proactive aux

défis potentiels associés aux changements climatiques. En intégrant les considérations ESG dans nos processus de gestion des risques, EACL se positionne pour répondre efficacement aux attentes évolutives des intervenants.

Sécurité des cybersystèmes

EACL améliore activement nos mesures de cybersécurité pour protéger notre infrastructure de site contre les menaces évolutives. Nous collaborons avec les LNC pour mettre en œuvre des protocoles de cybersécurité robustes et des programmes de formation, ce qui assure la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité de nos systèmes et de nos données.

Nous avons mis sur pied le Centre national d'innovation en cybersécurité en 2018, qui se concentre sur l'élaboration de méthodologies servant à surveiller, à détecter et à atténuer le risque de cyberintrusion. En priorisant la cybersécurité, EACL protège nos activités et contribue à la sécurité globale de l'infrastructure des sites du Canada.

En 2024, nous avons lancé l'analyse et la quantification de notre impact socioéconomique, y compris la cybersécurité. Les résultats seront publiés dans un rapport distinct à une date ultérieure.



Des scientifiques qui travaillent sur un ordinateur dans un laboratoire de recherche

Facteurs environnementaux



Vue panoramique des Laboratoires de Chalk River

Paysage canadien

Facteurs environnementaux

En tant qu'acteur clé des efforts du Canada pour lutter contre les changements climatiques, nous nous engageons à diriger des initiatives de décarbonisation qui cadrent avec les priorités nationales et mondiales.

Vu le rôle vital de l'énergie nucléaire en tant que source d'électricité à faibles émissions de carbone et fiable, nous soutenons l'exploitation sécuritaire de la technologie des réacteurs CANDU®, qui contribue de manière importante à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette section souligne nos objectifs ambitieux en matière de carboneutralité, nos efforts de décarbonisation en cours et l'approche collaborative adoptée avec les LNC pour améliorer la durabilité et l'intendance environnementale.

Décarbonisation

EACL est un chef de file des initiatives de décarbonisation du Canada, et reconnaît notre importance en tant que priorité nationale et mondiale. EACL soutient les efforts de l'industrie nucléaire canadienne pour promouvoir les avantages de l'énergie nucléaire, tels que les campagnes d'Ontario Power Generator visant à démystifier l'énergie nucléaire et à promouvoir sa sécurité, sa fiabilité et son rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques. L'énergie nucléaire est un pilier de la décarbonisation, qui fournit une source d'électricité à faible émission de carbone, fiable et à haute densité qui complète les sources d'énergie renouvelable. En soutenant l'exploitation sûre et continue de la technologie des réacteurs CANDU® existants, EACL joue un rôle essentiel dans l'infrastructure énergétique

du Canada, qui alimente actuellement environ 15 % de l'électricité du pays et qui permet d'éviter l'émission d'une quantité importante de gaz à effet de serre.

Conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada, EACL s'engage à atteindre la carboneutralité dans ses activités d'ici 2040, avec une cible provisoire de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 par rapport au niveau de référence de 2005.³ Actuellement, nos émissions de portée 1 et 2 sont réduites de 53 %, bien au-delà de cette cible intermédiaire. Les efforts continus d'EACL pour décarboniser comprennent la transition du parc de véhicules des LNC vers des véhicules à faible énergie ou à zéro émission de carbone, ainsi que l'investissement dans des rénovations énergétiques et l'efficacité sur nos sites.

À la loupe : aperçu des données des LNC

Depuis 2022, il y a eu une réduction des émissions globales de portée 1 et 2, attribuée, entre autres initiatives, à l'investissement dans les énergies renouvelables et propres ainsi qu'à la décarbonisation des bâtiments et des parcs de véhicules légers. L'augmentation mineure (1 %) des émissions de portée 1 de 2023 à 2024 est liée à un nouveau calcul des émissions des sites d'enfouissement et au changement du facteur d'émission pour le réseau d'électricité en Ontario. Depuis 2003, les émissions totales de gaz à effet de serre des LNC sont demeurées relativement stables.

Les émissions de gaz à effet de serre des LNC	Niveau de référence	2022	2023	2024
Réduction des émissions de GES de portée 1	2005	35 %	39 %	40 %
Réduction des émissions de GES de portée 2	2005	91 %	91 %	89 %
Réduction des émissions de GES de portée 1 et 2	2005	51 %	54 %	53 %

Pour obtenir des renseignements détaillés sur le rendement des émissions de GES des LNC, veuillez consulter [le Rapport sur la durabilité 2024-2025 des LNC](#).

EACL s'engage à atteindre la carboneutralité dans ses activités d'ici 2040, avec une cible intermédiaire de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 par rapport au niveau de référence de 2005.³

À l'heure actuelle, nos émissions de portée 1 et 2 ont atteint une réduction de 53 %, ce qui est bien au-delà de cette cible intermédiaire.

³ La cible de réduction des émissions d'EACL visant à atteindre la carboneutralité dans nos activités d'ici 2040 inclut les émissions des LNC.

Science et technologie

La mission de science et technologie (S et T) d'EACL est essentielle pour faire progresser la recherche et l'innovation nucléaires. Par l'intermédiaire des LNC, l'organisation mène des recherches de pointe qui répondent à la fois aux défis nationaux et mondiaux en matière de technologie nucléaire. Cela inclut le développement de réacteurs de nouvelle génération, des avancées dans les isotopes médicaux et des recherches sur les effets du rayonnement à faible dose.

En 2024-2025, la mission relative à la S et T d'EACL a contribué à environ 264 millions de dollars du produit intérieur brut (PIB) national, a soutenu 1 650 emplois et a généré 202 millions de dollars de revenu de travail. L'engagement d'EACL à faire progresser la technologie nucléaire se manifeste également par notre concentration sur la production de l'actinium -225, un isotope rare ayant un potentiel significatif dans les thérapies contre le cancer. La coentreprise Actineer™ Inc., formée avec Isotope Technologies Munich SE (ITM), vise à augmenter la capacité de production et la recherche sur l'actinium-225, garantissant ainsi un approvisionnement national fiable pour les applications cliniques.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur la science et la technologie, veuillez consulter notre [rapport annuel](#).

**La mission relative à la S et T
d'EACL a contribué à
264 millions de dollars
du produit intérieur brut (PIB) national**

a soutenu

1 650 emplois

a généré

**202 millions de dollars
de revenus de travail**

Recherche sur les carburants avancés



Déclassement à l'appui
de la revitalisation des sites

Gestion des déchets radioactifs et déclassement

La responsabilité d'EACL en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassement est une pierre angulaire de notre mandat et de notre collaboration avec les LNC. L'organisation s'engage à veiller à ce que les déchets hérités soient gérés de manière sécuritaire et efficace, ce qui réduit au minimum les risques pour l'environnement et la santé publique. EACL supervise divers projets de déclassement, y compris l'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH) et le projet de fermeture des Laboratoires de Whiteshell.

L'IRPH a pour but de relocaliser et de gérer sécuritairement environ 2,1 millions de mètres cubes de déchets radioactifs du passé de faible niveau. Cette initiative répond non seulement aux préoccupations environnementales, mais améliore également le bien-être communautaire en restaurant des zones naturelles et en permettant des usages résidentiels et commerciaux. En 2024-2025, les efforts de déclassement et d'assainissement à Port Hope ont contribué à environ 390 millions de dollars du PIB national et ont soutenu plus de 3 281 emplois. Tous les sites industriels de Port Hope ont été assainis avant l'échéance prévue. Les LNC se concentrent maintenant sur des sites à petite échelle et résidentiels.

L'engagement d'EACL envers l'intendance environnementale se reflète dans notre collaboration avec les nations autochtones, les communautés locales et les experts de l'industrie. En s'entretenant avec les titulaires de droits et les intervenants, EACL s'assure que les efforts d'assainissement cadrent avec les besoins et les valeurs de la collectivité, favorisant ainsi la confiance et la transparence dans le cadre de nos activités.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur la gestion des déchets radioactifs et le déclassement d'EACL, veuillez consulter notre [rapport annuel](#).

Résilience climatique

EACL s'engage à s'aligner sur les attentes du gouvernement du Canada pour les sociétés d'État à l'égard des divulgations financières liées au climat. Notre engagement envers la résilience climatique se reflète dans notre structure de gouvernance, où le conseil d'administration supervise les risques et les possibilités liés au climat dans le cadre de l'orientation stratégique d'EACL. Le conseil d'administration examine les risques critiques cernés par le biais de nos protocoles de gestion des risques, y compris ceux liés au climat, conformément au cadre du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (GTIFCC).

La direction joue un rôle essentiel dans l'évaluation et la gestion des risques et des possibilités liés au climat. EACL a établi un cadre complet pour cerner, évaluer et atténuer ces risques, qui comprend la réalisation d'analyses de scénarios climatiques pour comprendre les répercussions potentielles à court, moyen et long terme. Nous reconnaissons à la fois les risques physiques, tels que les inondations et les températures extrêmes, et les risques de transition associés au passage à une économie à faibles émissions de carbone.

Les risques et possibilités liés au climat cernés influent sur la stratégie opérationnelle et la planification financière d'EACL. Par exemple, nos analyses de scénarios prennent en compte des conditions climatiques variées, allant de scénarios de <2 °C à >4 °C, afin d'évaluer la résilience de nos activités et de nos stratégies. Cette approche proactive fait en sorte que nous sommes préparés aux défis potentiels tout en tirant parti des possibilités qui découlent de la transition vers une économie carboneutre.

EACL intègre la gestion des risques liés au climat dans nos processus globaux de gestion des risques. Cela inclut la reconnaissance des changements climatiques comme un risque important dans notre registre des risques d'entreprise et la mise en œuvre de procédures solides pour y faire face. Nous affinons continuellement notre compréhension des risques liés au climat et de leurs

implications pour nos activités, y compris les émissions de gaz à effet de serre de portée 1, de portée 2 et, s'il y a lieu, de portée 3. Pour gérer ces risques de manière efficace, EACL a établi des cibles spécifiques visant à réduire les émissions et à améliorer la résilience climatique. Notre rendement par rapport à ces objectifs est régulièrement évalué, garantissant ainsi l'harmonisation avec nos objectifs stratégiques et nos processus de gestion des risques.

Nous nous engageons à renforcer la résilience face aux risques liés au climat tout en saisissant les possibilités qui contribuent à un avenir durable. Nos efforts continus pour améliorer les divulgations liées au climat et intégrer ces considérations dans notre gouvernance, notre stratégie et nos activités reflètent notre dévouement envers une intendance environnementale responsable.

Gestion environnementale

EACL accorde la priorité à l'intendance environnementale en mettant en œuvre des pratiques qui favorisent la durabilité et qui réduisent au minimum les impacts environnementaux. Cela comprend des efforts continus pour améliorer la gestion de l'eau et des eaux usées, protéger la biodiversité et gérer de manière responsable les déchets non radioactifs. L'engagement d'EACL envers l'intendance environnementale se reflète dans les priorités que nous établissons pour les LNC et surveillons leurs efforts continus pour améliorer les pratiques opérationnelles en suivant des indicateurs de rendement clés prédéterminés.

Nous avons réalisé des progrès importants dans la gestion de nos ressources en eau, avec des compteurs d'eau installés sur les sites d'exploitation afin de surveiller de près et de gérer la consommation d'eau.

**En 2024, l'apport total en eau des LNC
9 453 millions,
ce qui a diminué de près de 43 % par rapport
à 2023 (16 524 millions de litres), en raison
de la réduction des activités opérationnelles
aux laboratoires de Whiteshell.**

Des scientifiques qui recueillent
des échantillons d'eau de surface



À la loupe : aperçu des données des LNC

Les LNC s'engagent à offrir des possibilités économiques et d'approvisionnement aux entreprises locales là où les LNC exercent leurs activités. Une partie de cet engagement consiste à favoriser une stratégie d'approvisionnement inclusive pour soutenir les petites entreprises, les entreprises locales et les entreprises autochtones. En 2024, les LNC ont maintenu 57 % (439 millions de dollars) de ses dépenses annuelles auprès de fournisseurs locaux, ce qui est cohérent en pourcentage avec 2023. Ces fournisseurs sont situés dans un rayon de 200 kilomètres des Laboratoires de Chalk River, des Laboratoires de Whiteshell et des sites de Port Hope.

Entrepôt d'équipement avec un camion qui transporte de l'équipement

Approvisionnement durable

EACL s'engage à favoriser un processus d'approvisionnement éthique et durable. Nous avons mis à jour notre procédure d'approvisionnement et les processus qui y sont liés pour intégrer les considérations ESG dans toutes les activités d'approvisionnement. Les pratiques d'approvisionnement d'EACL sont conçues pour garantir que les considérations de durabilité et d'éthique sont intégrées dans chaque aspect de nos activités. EACL encourage les LNC à soutenir les collectivités locales et les petites entreprises, et elle contribue au développement économique des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités, tout en demeurant conformes avec les principes et obligations d'approvisionnement.

Un jalon majeur cette année a été l'élaboration et la mise en œuvre du [code de conduite des fournisseurs](#) d'EACL, qui est maintenant intégré aux conditions générales standard d'EACL et qui s'applique donc à tous les nouveaux contrats et bons de commande. Le Code de conduite des fournisseurs établit des attentes claires pour les fournisseurs, les entrepreneurs et les fournisseurs de services dans des domaines tels que la lutte contre la corruption, la responsabilité environnementale, les droits des Autochtones, les droits de la personne et les pratiques de travail équitables.

Le Code de conduite des fournisseurs décrit les exigences et les attentes sur des sujets tels que les suivants :

- Lutte contre la corruption
- Responsabilité environnementale et pratiques durables
- Respect des droits des Autochtones et des obligations issues de traités
- Droits de la personne, y compris l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.
- Traitement équitable, diversité et non-discrimination
- Santé, sécurité et pratiques de travail éthiques

Pour promouvoir la transparence et la responsabilité, notre code de conduite des fournisseurs est disponible sur le site Web public d'EACL, offrant aux fournisseurs et au public un accès aux normes et aux mécanismes de signalement d'EACL. Il comprend des instructions claires pour signaler des infractions présumées, y compris le signalement anonyme par l'intermédiaire d'un système tiers, renforçant l'engagement d'EACL envers une conduite éthique et une amélioration continue dans notre chaîne d'approvisionnement.

En officialisant ces normes, nous avons pour but d'intégrer les mêmes valeurs d'intégrité, de transparence et de responsabilité dans notre chaîne d'approvisionnement qui guident nos activités internes. Le Code de conduite des fournisseurs soutient également la conformité avec les lois canadiennes, y compris la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, et renforce le leadership d'EACL en matière d'approvisionnement responsable.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les efforts d'EACL visant à réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants, veuillez consulter notre [rapport concernant la Loi sur la chaîne d'approvisionnement 2024-2025](#).

Les LNC ont maintenu

57 % (439 millions de dollars)

de leurs dépenses annuelles auprès de fournisseurs locaux.

Facteurs sociaux



Aider à bâtir des collectivités

Partenariats fondés sur le respect
des personnes et des lieux

À la loupe : aperçu des données des LNC

Les LNC ont continué de maintenir nos normes de sécurité élevées et n'a signalé aucun décès, conformément à notre rendement des 73 dernières années. La réduction des événements de quasi-accidents (changement du taux de fréquence des quasi-accidents (TFQA) de 1,54 en 2023 à 0,52 en 2024) est attribuée à une définition modifiée d'un quasi-accident, ainsi qu'à une augmentation de l'examen et de la surveillance par la direction⁴. En 2024, il y a eu une augmentation notable des blessures enregistrables (lorsque les blessures nécessitent un traitement médical dépassant un certain faible niveau) par rapport aux années précédentes (0,66 en 2024 contre 0,41 en 2023). En réponse, une pause de sécurité à l'échelle de l'entreprise a été mise en œuvre pour sensibiliser à cette tendance et promouvoir une plus grande conscience situationnelle lors de plusieurs réunions et séances de sensibilisation. À la suite de cette initiative, une diminution importante des blessures enregistrables a été observée.

⁴Le taux de fréquence des quasi-accidents est calculé comme le nombre d'événements de quasi-accidents par 200 000 heures travaillées.

Facteurs sociaux

Relations avec les Autochtones

La réconciliation et l'engagement avec les peuples autochtones sont essentiels pour remplir notre mandat, avec des initiatives qui profitent aux collectivités et à l'environnement. Nos missions en matière d'innovation et d'intendance environnementale reposent sur des partenariats solides avec les nations autochtones. L'échange de connaissances, la participation active des Autochtones et la formation continue sur la sensibilisation culturelle enrichissent notre travail. De plus, un dialogue solide avec les Autochtones – fondé sur des relations plutôt que sur des interactions axées sur des projets – est essentiel pour s'assurer que nos projets actuels et futurs respectent et dépassent les normes réglementaires.

EACL s'engage à intégrer les connaissances et les valeurs autochtones dans sa gouvernance et ses pratiques opérationnelles, en collaborant avec les nations autochtones pour respecter et incorporer les connaissances traditionnelles. Ces efforts comprennent le soutien à la surveillance environnementale dirigée par la communauté et à la planification conjointe de l'utilisation des terres, renforçant l'intendance environnementale et les relations avec les communautés autochtones.

Nous nous concentrons également sur l'avancement de la réconciliation par l'élaboration d'un Plan d'action pour la réconciliation, qui vise à établir des relations significatives et des partenariats équitables. Cet engagement se manifeste par l'embauche de membres de l'équipe des relations avec les Autochtones et la nomination de Dana Soonias, membre de la Première Nation Red Pheasant, au conseil d'administration.

Nos équipes ont réalisé des progrès importants dans le renforcement des relations avec les nations autochtones grâce à des accords formels et des initiatives collaboratives, garantissant que les points de vue autochtones sont inclus dans les processus de prise de décision liés au stockage et à l'élimination des déchets, à la consolidation du carburant et à la remise en état des sites.

EACL s'engage à promouvoir des possibilités économiques pour les communautés autochtones grâce à nos pratiques d'approvisionnement. L'organisation encourage les employés à faire appel à des entreprises appartenant à des Autochtones, soutenant ainsi les économies locales et la responsabilité sociale. EACL a établi un contrat avec un fournisseur de bureau appartenant à des Autochtones, eSupply, et a mis à jour nos procédures d'approvisionnement pour inclure une formulation qui favorise la participation autochtone. L'équipe des approvisionnements s'est agrandie, permettant l'élaboration d'une feuille de route pour améliorer l'attribution de contrats aux Autochtones et les capacités de production de rapports. Ces efforts cadrent avec les objectifs de notre organisation, à savoir moderniser les pratiques d'approvisionnement et accroître la visibilité sur la diversité des fournisseurs. De plus, les LNC ont révisé ses relations autochtones en stratégie d'approvisionnement, augmentant sa cible de dépenses annuelles pour les entreprises autochtones et le dépassant au cours de l'exercice 2024-2025.

Santé et sécurité

Nous accordons la plus haute priorité à la santé et à la sécurité, en veillant à ce que la sécurité publique et le bien-être des employés soient au premier plan de nos activités ainsi que dans notre supervision des LNC. Par l'intermédiaire des LNC, nous avons mis en œuvre des protocoles de santé et de sécurité rigoureux et avons maintenu une culture solide de la sécurité, avec des mesures d'amélioration dans divers programmes et missions, démontrant une approche proactive et globale de l'amélioration continue. L'engagement d'EACL et des LNC envers la santé et la sécurité des employés s'étend au bien-être mental, avec des initiatives visant à promouvoir la santé psychologique et la sécurité au travail. EACL et les LNC reconnaissent l'importance de créer un environnement de travail favorable qui favorise la mobilisation et la satisfaction des employés. Nous nous engageons à améliorer la santé et la sécurité des Canadiens grâce à des solutions nucléaires novatrices et à de solides relations communautaires. Par l'entremise des LNC, nos activités priorisent le bien-être public et la sécurité des travailleurs, en reconnaissant les défis propres à l'industrie nucléaire. Cette section décrit notre dévouement envers la mobilisation communautaire, la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, ainsi que les efforts continus pour garantir un environnement sûr et favorable pour tous les intervenants participant à nos initiatives.

Paramètre de santé et de sécurité dans nos installations exploitées par les LNC	2022	2023	2024
Taux de décès	0	0	0
Taux de fréquence des quasi-accidents (TFQA)	1,58	1,54	0,52
Taux de cas enregistrables total (TCE)	0,42	0,41	0,66
Taux d'incidents de jours d'absence du travail ou restrictions ou transferts temporaires de travail (JART) ⁵	0,19	0,25	0,50

⁵ Le taux de jours d'absence du travail ou des restrictions ou transferts temporaires de travail (JART) est un calcul qui représente le nombre d'incidents enregistrables par 100 employés à temps plein (200 000 heures de travail) qui ont entraîné des jours de travail perdus, des jours de travail restreints ou des transferts de travail en raison de blessures ou de maladies liées au travail.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur l'approche d'EACL en matière de santé et de sécurité, veuillez consulter notre [rapport annuel](#).

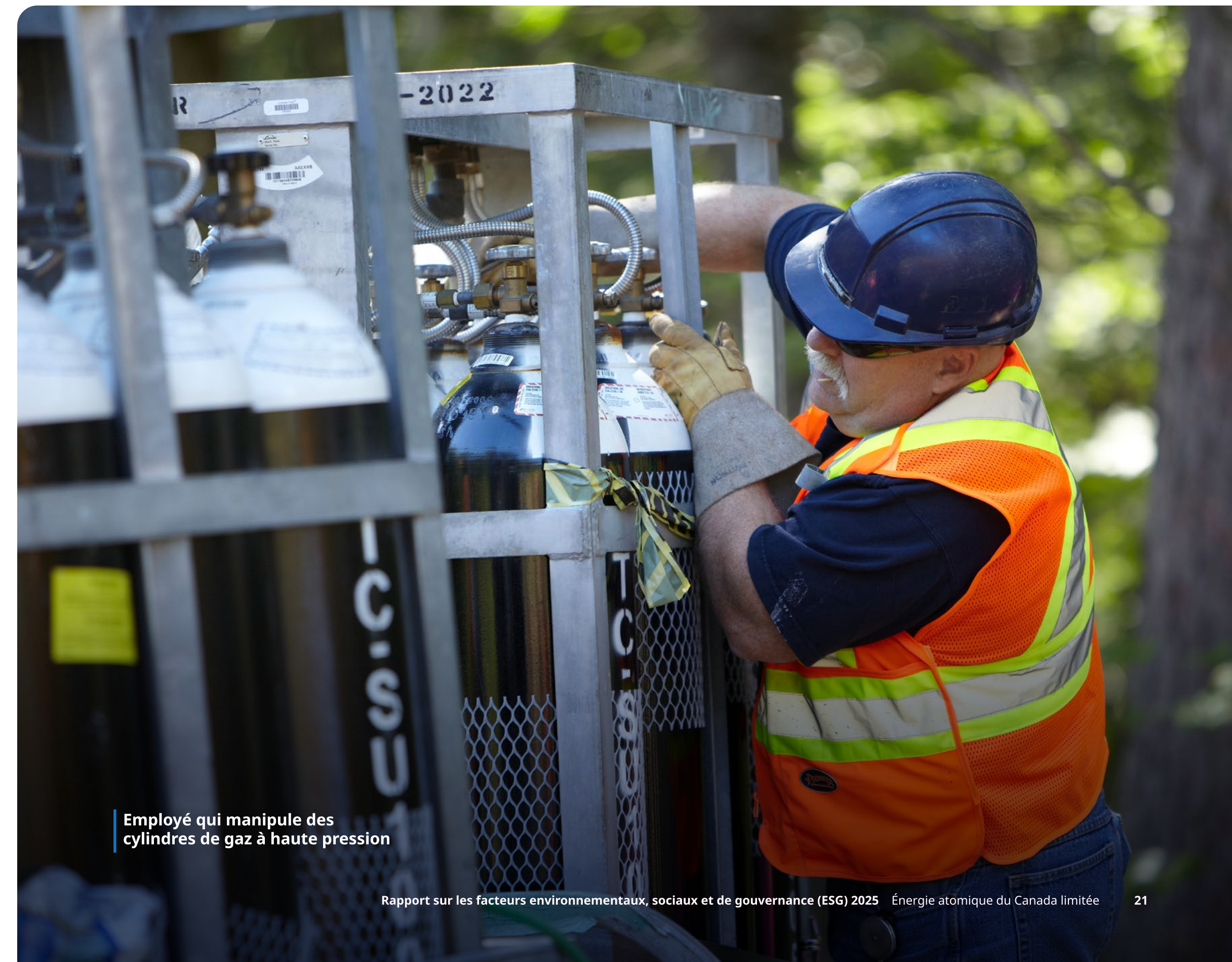
EACL s'engage à améliorer la santé et la sécurité des Canadiens grâce à l'innovation nucléaire dans le traitement des maladies, à favoriser des relations authentiques avec les membres de la communauté et à garantir le bien-être du public et de notre personnel. Notre succès est étroitement lié à nos activités par l'intermédiaire des LNC et à notre dialogue avec les collectivités où nous exerçons nos activités. Nous priorisons la participation du public, des nations autochtones et d'autres intervenants dans le traitement des préoccupations, l'échange de renseignements et la participation aux processus décisionnels liés au legs nucléaire du Canada et aux projets futurs. En 2024, nous avons entrepris des efforts importants visant à créer des relations avec les collectivités locales et autochtones, les universités et nos homologues mondiaux pour aider à faire progresser nos efforts significatifs d'établissement de relations, qui sont cruciaux pour améliorer la santé et la sécurité des Canadiens.

Nous considérons la sécurité comme un principe fondamental de tout ce que nous faisons. À EACL et par l'entremise des LNC, nous mettons l'accent sur la santé, la sécurité et le bien-être de nos employés, entrepreneurs et les membres de la collectivité, en reconnaissant les risques inhérents aux activités complexes sur nos sites. Nous nous engageons à l'égard de la sécurité et de la sûreté de nos installations nucléaires en nous alignant sur les priorités nationales. De plus, nous mettons l'accent sur l'inclusivité dans le cadre de diverses initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) pour créer un environnement de travail accueillant et attrayant.

Nous avons réalisé des avancées importantes dans l'amélioration de l'accessibilité pour tous nos employés.

Depuis l'avènement de notre plan d'accessibilité en 2023, nous avons apporté des améliorations dans des domaines d'intervention tels que l'environnement bâti, les pratiques d'emploi, y compris l'embauche et le recrutement, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'approvisionnement.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur le Plan d'accessibilité d'EACL, veuillez consulter notre [rapport d'étape sur l'accessibilité](#).



Employé qui manipule des cylindres de gaz à haute pression



Scientifique qui pipette des échantillons de laboratoire dans une hotte

Médecine nucléaire

EACL et les LNC continuent d'être des chefs de file dans la recherche et le développement des isotopes médicaux, qui sont essentiels pour l'imagerie diagnostique et les traitements du cancer. Nous soutenons l'avancement des traitements contre le cancer grâce à la production d'actinium -225, un isotope prometteur pour la thérapie alpha ciblée, par dans le cadre de partenariats avec le Sylvia Fedoruk Centre and Actineer™ Inc. Le legs d'EACL en médecine nucléaire s'est traduit par des avantages importants pour la santé des Canadiens et des personnes dans le monde entier. La production d'isotopes médicaux aux Laboratoires de Chalk River a contribué à plus d'un milliard de traitements médicaux dans le monde depuis que l'installation a commencé à produire des isotopes à la fin des années 1940. Cette année, les efforts d'EACL pour faire progresser la médecine nucléaire incluaient l'obtention de l'accréditation des bonnes pratiques de laboratoire (BPL), garantissant ainsi que ses résultats de recherche respectent des normes de sécurité et de qualité rigoureuses.

Pour le rapport du Programme de bonnes pratiques de laboratoire (BPL) des LNC, veuillez consulter le [rapport Domaines de reconnaissance de conformité](#).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre contribution à la médecine nucléaire, veuillez consulter [le Rapport sur la durabilité des LNC](#).

En 2024, nous avons lancé une évaluation des répercussions socioéconomiques qui porte sur l'analyse et la quantification des répercussions sociales et économiques de nos activités partout au Canada. L'étude porte sur les répercussions économiques attribuables à la mission principale d'EACL et à ses sites clés, y compris le PIB, les emplois et le revenu de travail créés, ainsi que les recettes fiscales générées. En recourant à des recherches secondaires et à des entrevues avec des intervenants, nous avons également évalué les répercussions sociales que nos activités ont sur les Canadiens, l'économie et l'environnement. Dans le cadre de notre mandat de fournir de la valeur à la société canadienne en tant que société d'État, nous prendrons en compte les constatations de ce rapport ainsi que d'autres indicateurs de valeur sociétale – y compris les critères ESG – pour comprendre les répercussions de notre approche à l'égard de la priorisation et/ou de la prise de décision à l'avenir. Nous publierons les résultats de notre évaluation des répercussions socioéconomiques à une date ultérieure.

Nous soutenons l'avancement des traitements du cancer grâce à la production de l'actinium -225, un isotope prometteur pour la thérapie alphaciblée.

Mobilisation et développement communautaires

EACL s'engage à favoriser des relations solides avec les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités et priorisons la consultation communautaire, en mobilisant activement les résidents locaux et les nations autochtones pour recueillir des commentaires et répondre aux préoccupations, ce qui a considérablement amélioré la confiance du public.

Nous collaborons avec les municipalités locales et les nations autochtones pour créer une réserve naturelle le long du lac Ontario, en donnant aux collectivités les moyens de participer au processus de planification et de gestion. Les initiatives éducatives, y compris les séances d'information publiques et les visites scolaires, renforcent la compréhension de la sécurité nucléaire et de l'intendance environnementale au sein de la collectivité. Dans l'ensemble, l'approche d'EACL en matière de mobilisation

communautaire dans l'Initiative dans la région de Port Hope sert de modèle pour les futurs projets, ce qui fait en sorte que les voix locales sont entendues et respectées. En 2024-2025, EACL et les LNC ont investi près de 300 000 \$ pour soutenir des causes locales, dont des dons à des organismes communautaires et de bienfaisance. En s'entretenant avec les collectivités locales, EACL contribue non seulement au développement économique, mais établit également la confiance et la transparence, qui sont essentielles à la réussite de la mise en œuvre des projets nucléaires.

Diversité, équité et inclusion (DEI)

EACL s'engage à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) au sein de notre effectif. Notre stratégie en matière de DEI comprend des initiatives visant à améliorer l'inclusion en milieu de travail, à attirer et à maintenir en poste un

effectif diversifié, ainsi qu'à offrir de la formation et de l'éducation sur la DEI. En 2024-2025, nous avons augmenté le pourcentage de notre effectif autochtone de 3 % par rapport à 2023-2024, reflétant des efforts proactifs pour accroître la diversité de l'effectif.

Diversité de l'effectif	2024	2025
Nombre total d'employés	48	56
% de l'effectif qui s'identifie comme une femme	54 %	50 %
% de l'effectif qui s'identifie comme un membre des minorités visibles	8 %	9 %
% de l'effectif qui s'identifie comme un Autochtone	4 %	7 %

En 2024-2025, EACL et les LNC ont investi près de

300 000 \$

pour soutenir des causes locales, y compris des dons à des organismes de bienfaisance et à des organismes communautaires.

Le groupe de travail sur la DEI d'EACL mène des initiatives qui favorisent la collaboration, la souplesse et l'équité, améliorant l'équité entre les genres et soutenant les groupes sous-représentés pour créer un environnement plus inclusif et équitable. De plus, EACL a publié notre premier Plan d'équité salariale cette année pour assurer un salaire égal pour un travail de valeur égale, peu importe le genre. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la stratégie et les initiatives en matière de DEI d'EACL, veuillez consulter notre [rapport annuel](#).

Stratégie en matière d'attraction d'employés et de talents

Alors qu'EACL continue d'élargir ses activités et de faire progresser le programme nucléaire du Canada, notre capacité à attirer, à développer et à retenir les meilleurs talents demeure au cœur de notre succès. Notre stratégie en matière de talents tournée vers l'avenir est conçue pour bâtir un effectif prêt à relever les défis d'aujourd'hui et à saisir les occasions de demain. En mettant l'accent sur la gestion stratégique des talents et l'avancement professionnel, EACL favorise une culture de mobilisation et de satisfaction, ce qui veille à ce que nos employés restent autonomes et engagés au fur et à mesure que nous prenons de l'expansion.



Enseigner aux enfants la science nucléaire et l'innovation



Scientifique qui effectue des recherches sur l'hydrogène

Cette année, nous avons lancé une formation sur l'embauche inclusive pour tous les gestionnaires d'embauche avant chaque cycle de recrutement, renforçant notre engagement envers des pratiques d'embauche équitables. EACL a maintenu un faible taux de roulement volontaire de 5,3 %, ce qui représente un effectif stable et engagé. Toutefois, avec environ 10,7 % des employés actuellement admissibles à la retraite, nous reconnaissons la nécessité de relever de manière proactive les défis futurs en matière de planification de l'effectif et de relève.

Pour se préparer à la croissance anticipée et atténuer les risques liés aux talents, EACL priorise la mise en œuvre de notre plan stratégique de l'effectif et élabore un cadre complet de mise en correspondance des talents. Un défi clé en matière de capital humain que nous continuons à relever est la pénurie croissante de talents dans des fonctions hautement spécialisées, ce qui est intensifié par un vieillissement de l'effectif avec de nombreux employés chevronnés approchant de la retraite. Pour répondre à cet enjeu, nous mettons en œuvre des stratégies de recrutement et de perfectionnement ciblées ainsi que des initiatives de planification de la relève pour renforcer notre vivier de talents, tout en améliorant la mobilité interne et la

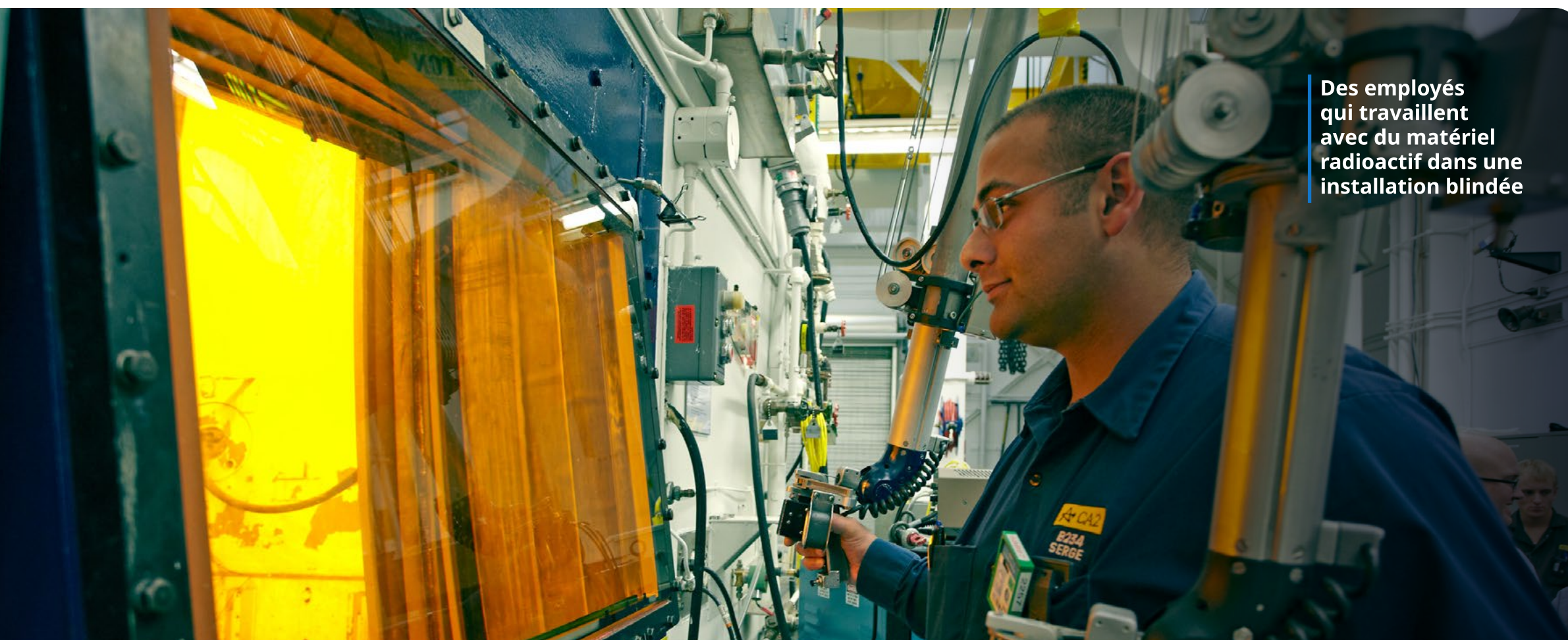
planification de carrière afin de retenir l'expertise critique et d'assurer la résilience organisationnelle à long terme.

Au cœur de cet effort se trouve le nouveau Cadre de gestion des talents d'EACL, qui officialise une approche structurée et cyclique pour gérer et maintenir en poste les meilleurs talents conformément aux objectifs stratégiques et au budget. Ancré par les piliers Évaluer, Autonomiser, Cultiver et Tirer parti, ce cadre soutient la planification proactive de l'effectif, l'avancement de carrière et les stratégies de relève adaptées à l'environnement propre à EACL.

Pour améliorer notre agilité à répondre à nos besoins en talents immédiats et à long terme, EACL a établi des partenariats avec des entreprises de recrutement technique. Ces partenariats offrent un soutien souple et à la demande, aidant à assurer la continuité des activités critiques. Il est important que toutes les entreprises sélectionnées démontrent leur engagement envers des pratiques d'embauche inclusives et leur capacité à fournir des bassins de candidats diversifiés, en accord avec les objectifs généraux de DEI à EACL.



Des employés qui travaillent ensemble sur le lieu de travail



Des employés qui travaillent avec du matériel radioactif dans une installation blindée

De plus, EACL et les LNC établissent activement un effectif futur diversifié dans le cadre de partenariats stratégiques avec des universités. Cette année, les deux organisations ont signé une prolongation de cinq ans avec les neuf universités qui participent actuellement au Programme de partenariats universitaires (PPU) des LNC. Le PPU a été élaboré pour faire en sorte que la communauté de recherche et développement du Canada soit prête à soutenir pleinement les objectifs ambitieux du pays en matière de changements climatiques grâce à l'énergie nucléaire. Maintenant à sa troisième année, le PPU a embauché 7 000 étudiants de partout au Canada. En créant des possibilités d'emploi pour les étudiants et les professionnels en début de carrière, EACL investit dans la prochaine génération de dirigeants de l'industrie nucléaire et aide à construire un vivier de talents durable pour le secteur nucléaire canadien.

Le Programme de partenariat universitaire a été élaboré pour faire en sorte que la communauté de recherche et développement du Canada soit prête à soutenir pleinement les objectifs ambitieux du pays en matière de changements climatiques grâce à l'énergie nucléaire. Maintenant à sa troisième année, le PPU a embauché

7 000 étudiants
de partout au Canada.

Annexes

Sigles	26
Indice de la Global Reporting Initiative (GRI)	27
Indicateur de rendement du Conseil des normes de comptabilité en matière de durabilité (SASB) : Norme de l'industrie« Electric Utilities & Power Generators »	49
Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada	51
Indice du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (GTIFCC)	54
Tableau des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies	55

Sigles

Sigles	Signification
EACL	Énergie atomique du Canada limitée
PPU	Programme de partenariat universitaire
RA	Réacteur avancé
CANDU	Canadian deuterium uranium (deutérium-uranium canadien)
PPD	Président et premier dirigeant
ACEN	Alliance canadienne de l'énergie nationale
LNC	Laboratoires Nucléaires Canadiens
CO ₂	Dioxyde de carbone
NCID	Normes canadiennes d'information sur la durabilité
AT	Absence du travail
JART	Jours d'absence du travail ou restrictions ou transferts temporaires de travail
DEI	Diversité, équité et inclusion
GRE	Gestion des risques d'entreprise
ESG	Environnement, social et gouvernance

Sigles	Signification
LGFP	Loi sur la gestion des finances publiques
STVF	Science et technologie nucléaires fédérales
PIB	Produit intérieur brut
GES	Gaz à effet de serre
BPL	Bonnes pratiques de laboratoire
OGEE	Organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur
GRI	Les normes de la Global Reporting Initiative
CNCISP	Conseil des normes comptables internationales du secteur public
PE	Protocole d'entente
TFQA	Taux de fréquence des quasi-accidents
IEPS	Installation d'élimination près de la surface
SST	Santé et sécurité au travail
IRPH	Initiative dans la région de Port Hope

Sigles	Signification
SASB	Les normes du Sustainability Accounting Standards Board
ODD	Objectif de développement durable
PRM	Petit réacteur modulaire
S et T	Science et technologie
GTIFCC	Groupe de travail sur les divulgations liées au climat
t d'éq. CO ₂	Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone
CET	Cas enregistrables totaux
TTIE	Taux total d'incidents enregistrables
ONU	Organisation des Nations Unies
ODD de l'ONU	Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies

Indice de contenu de la Global Reporting Initiative (GRI)

Avertissement

Cet indice de rapport comprend une vaste gamme de renseignements sur tous les aspects des activités d'EACL. Nous avons inclus des renseignements là où elles sont disponibles. Toutefois, les domaines où EACL n'a pas divulgué de renseignements relèvent plus souvent du fait que ces renseignements sont en dehors du cadre traditionnel du présent rapport sur l'ESG.

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 2 : Divulgations générales		
2-1 Détails organisationnels	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer sa dénomination sociale. b. Indiquer sa nature de propriété et sa forme juridique c. Indiquer le lieu de son siège social. d. Indiquer les pays où les activités sont exercées. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Énergie atomique du Canada limitée b. Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État fédérale dont le mandat est de favoriser la science et la technologie nucléaires et de protéger l'environnement en s'acquittant des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déchets radioactifs et de déclassement. c. Chalk River (Ontario), Canada d. Canada
2-2 Entités incluses dans le rapport de développement durable de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> a. Dresser la liste de toutes les entités incluses dans son rapport sur la durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> a. EACL et les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC)
2-3 Période de déclaration, fréquence et point de contact	<ul style="list-style-type: none"> a. Préciser la période visée par les rapports sur la durabilité et leur fréquence. b. Préciser la période visée par son rapport financier et, si elle ne correspond pas à la période visée de son rapport sur la durabilité, en expliquer la raison. c. Indiquer la date de publication du rapport ou l'information communiquée. d. Préciser le point de contact pour les questions sur le rapport ou l'information communiquée. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, annuellement b. Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, annuellement c. Décembre 2025 d. Jeremy Latta, Directeur, Communications et rapports gouvernementaux
2-4 Reformulations d'informations	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer la reformulation d'informations effectuées à partir des périodes de rapports précédentes et expliquer. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Il n'y a pas de reformulation d'informations effectuées à partir des périodes de rapports précédentes.
2-5 Assurance externe	<ul style="list-style-type: none"> a. Décrire sa politique et sa pratique en matière de recherche d'assurance externe, y compris la manière dont le plus haut organe de gouvernance et les cadres supérieurs sont impliqués, s'il y a lieu. b. Si le rapport sur la durabilité de l'organisation a fait l'objet d'une vérification externe. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Sans objet, car ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe. b. Le rapport sur la durabilité d'EACL n'a pas fait l'objet d'une vérification externe.

Index de contenu GRI	Description	Divuligation
GRI 2 : Divulgations générales (suite)		
2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer le ou les secteurs dans lesquels elle est active. b. Décrire sa chaîne de valeur, y compris : <ul style="list-style-type: none"> i. les activités, produits, services et marchés desservis de l'organisation; ii. la chaîne d'approvisionnement de l'organisation; iii. les entités en aval de l'organisation et leurs activités. c. Signaler d'autres relations d'affaires pertinentes. d. Décrire les changements importants par rapport à la période visée par le rapport précédent. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Secteur de la science et de la technologie nucléaires b. EACL est une société d'État fédérale axée sur l'avancement de la science et de la technologie nucléaires au Canada. Ses activités principales comprennent l'innovation nucléaire, l'intendance environnementale, la gestion de la propriété intellectuelle et la production d'isotopes médicaux. Elle dessert les secteurs de l'énergie nucléaire canadienne et internationale, les industries médicales et de la santé, les organismes gouvernementaux et de réglementation, ainsi que les secteurs de l'environnement et de la gestion des déchets. La chaîne d'approvisionnement d'EACL comprend les LNC, son entrepreneur principal responsable des activités quotidiennes, y compris la gestion des sites, la recherche et la gestion des déchets. Fournisseurs de technologie et d'équipement qui offrent des composants nucléaires spécialisés, des systèmes de sécurité et des services d'ingénierie. Entrepreneurs en construction et en assainissement qui soutiennent les projets d'amélioration des infrastructures et de nettoyage environnemental. Établissements universitaires et de recherche qui collaborent sur la science nucléaire et l'innovation. Les entités en aval d'EACL comprennent Candu Energy Inc., Nordion, International Nuclear Operatorsoc. L'Alliance canadienne de l'énergie nationale (ACEN) est un consortium qui a été sélectionné par le gouvernement du Canada pour gérer et exploiter les laboratoires nucléaires d'EACL par l'intermédiaire des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC). c. Aucun d. Aucun
2-7 Employés	<ul style="list-style-type: none"> a. Nombre total d'employés et ventilation de ce total selon le genre et par région. b. Indiquer le nombre total de ces employés : <ul style="list-style-type: none"> i. employés permanents et une ventilation selon le genre et la région ii. employés temporaires et une ventilation selon le genre et la région iii. employés à heures non garanties et une ventilation selon le genre et la région iv. employés à temps plein et une ventilation selon le genre et la région v. employés à temps partiel et une ventilation selon le genre et la région c. Indiquer les informations contextuelles nécessaires pour comprendre les données déclarées aux points 2-7-a et 2-7-b. d. Décrire les fluctuations significatives du nombre d'employés pendant la période visée par le rapport et entre les périodes visées par le rapport. 	<ul style="list-style-type: none"> a. 56 employés. 28 femmes, 8,9 % de membres de minorités visibles et 8,9 % d'Autochtones b. Indiquer le nombre total de ces employés : <ul style="list-style-type: none"> i. 47 employés, 24 femmes, 8,5 % de membres de minorités visibles et 8,5 % d'Autochtones ii. 9 employés, 4 femmes, 11 % de membres de minorités visibles et 11 % d'Autochtones iii. S.O. iv. S.O. – Temps plein est la même chose que permanent (nous n'avons pas d'employés permanents à temps partiel) v. S.O. c. La méthodologie utilisée est notre outil de production de rapports utilisant le nombre d'employés actifs au 31 mars 2025. d. Aucun

Index de contenu GRI	Description	Divuligation
GRI 2 : Divulgations générales (suite)		
2-9 Structure et composition de la gouvernance	<p>a. Décrire sa structure de gouvernance, y compris les comités de l'organe de gouvernance supérieur.</p> <p>b. Dresser la liste des comités de l'organe de gouvernance supérieur qui sont chargés de prendre des décisions et de superviser la gestion des répercussions de l'organisation sur l'économie, l'environnement et les personnes.</p> <p>c. Décrire la composition de l'organe de gouvernance supérieur et de ses comités par :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. membres de la direction et en dehors de la direction; ii. indépendance; iii. mandat des membres du organes de gouvernance; iv. nombre d'autres postes et engagements importants occupés par chaque membre et la nature des engagements; v. genre; vi. groupes sociaux sous-représentés; vii. compétences pertinentes aux impacts de l'organisation; viii. représentation des intervenants. 	<p>a. EACL est une société d'État du gouvernement du Canada, son seul actionnaire. En tant que société d'État de la catégorie III, EACL est assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques (Canada) (Loi) qui contient des dispositions relatives à la gouvernance, y compris en ce qui concerne la nomination des membres du conseil d'administration et du président et premier dirigeant. EACL compte un conseil d'administration dont chaque membre est nommé par le gouvernement, spécifiquement le gouverneur en conseil (Cabinet) par un décret en conseil. Le conseil d'administration a également mis sur pied deux comités : le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines et de la gouvernance (CRHG).</p> <p>b. Le Conseil d'administration ainsi que le Comité d'audit et le Comité des ressources humaines et de la gouvernance fonctionnent conformément à des chartes qui sont généralement examinées, mises à jour au besoin et approuvées chaque année.</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Tous les membres du conseil d'administration sont membres du Comité d'audit et du Comité des ressources humaines et de la gouvernance, à l'exception du président et premier dirigeant. Hormis le président et premier dirigeant, il n'y a aucun membre de l'équipe de direction au conseil d'administration. Tous les membres du conseil d'administration, à l'exception du président et premier dirigeant, sont considérés comme indépendants (c.-à-d. ils ne font pas partie de la direction). ii. Tous les membres du conseil d'administration, à l'exception du président et premier dirigeant, sont considérés comme indépendants (c.-à-d. qu'ils ne font pas partie de la direction). iii. Information non recueillie en ce moment. iv. Information non recueillie en ce moment. v. Trois des sept directeurs sont des femmes. vi. Information non recueillie en ce moment. vii. Le partenaire, RNCAN, est représenté de deux principales manières : tous les membres du conseil d'administration sont sélectionnés par le gouverneur en conseil (GEC), et RNCAN a généralement eu un représentant au conseil d'administration.
2-10 Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus élevé	<p>a. Décrire les processus de nomination et de sélection des membres de l'organe de gouvernance supérieur et de ses comités.</p> <p>b. Décrire les critères utilisés pour nommer et sélectionner les membres de l'organe de gouvernance supérieur, notamment la façon dont on tient compte des éléments suivants, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les points de vue des intervenants (y compris les actionnaires); ii. la diversité; iii. indépendance; iv. compétences pertinentes aux impacts de l'organisation. 	<p>a. EACL est assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques (Canada) (LGFP) qui comporte des dispositions relatives à la gouvernance, notamment en ce qui concerne la nomination des membres du conseil d'administration et du président et premier dirigeant nommés. EACL compte un conseil d'administration dont chaque membre est nommé par le gouvernement, spécifiquement le gouverneur en conseil (Cabinet) par un décret en conseil.</p> <p>EACL et son conseil participent en maintenant une matrice de compétences et d'expériences qui indiquent les compétences et les expériences que le conseil d'administration estime nécessaires et la façon dont le conseil actuel y répond, ainsi que les lacunes. Cette information est partagée avec le Bureau du Conseil privé dans le processus de recrutement des directeurs. Un ou plusieurs membres du conseil d'administration, généralement le président, participent aux entrevues avec des directeurs.</p> <p>b. EACL et le conseil d'administration maintiennent une matrice de compétences et d'expériences qui présente les points de vue des intervenants, l'indépendance, les compétences et les expériences des membres du conseil d'administration, en plus des lacunes. La matrice prend également en compte les compétences linguistiques, la diversité et les compétences. Cette information est fournie au gouvernement dans le cadre de l'élaboration des critères de sélection du président et premier dirigeant et du président du conseil d'administration, ainsi que des membres de ce conseil.</p> <p>Veillez consulter le Bureau du Conseil privé – Canada.ca et les possibilités affichées, qui portent toutes sur « la diversité et la langue officielle »; « l'éducation et l'expérience »; « les connaissances, compétences et aptitudes », etc.</p>
2-11 Président de l'organe de gouvernance suprême	<p>a. Indiquer si le président de l'organe de gouvernance supérieur est également un cadre supérieur de l'organisation.</p>	<p>a. Le président du conseil d'administration n'est pas un cadre supérieur dans l'organisation.</p>

Index de contenu GRI	Description	Divuligation
GRI 2 : Divulgations générales (suite)		
2-12 Rôle de l'organe de gouvernance supérieur dans la supervision de la gestion des répercussions	<p>a. Décrire le rôle de l'organe de gouvernance supérieur et des cadres supérieurs dans l'élaboration, l'approbation et la mise à jour de l'objectif, de la valeur ou des énoncés de mission de l'organisation, des stratégies, des politiques et des objectifs liés au développement durable.</p> <p>b. Décrire le rôle de l'organe de gouvernance supérieur dans la surveillance de la diligence raisonnable de l'organisation et d'autres processus afin de déterminer et de gérer les répercussions de l'organisation sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. la façon dont l'organe de gouvernance supérieur s'engage auprès des intervenants pour soutenir ces processus, le cas échéant; ii. la façon dont l'organe de gouvernance supérieur étudie les résultats de ces processus. <p>c. Décrire le rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans l'examen de l'efficacité des processus de l'organisation comme décrit au point 2-12-b, et indique la fréquence de cet examen.</p>	<p>a. La mission d'EACL est définie par le gouvernement et mise en œuvre par la direction sous la supervision du conseil d'administration nommé par le gouvernement (c.-à-d. le gouverneur en conseil). Cette supervision comprend la surveillance de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie organisationnelle, de la stratégie ESG, ainsi que des politiques clés.</p> <p>b. Le Conseil supervise les divulgations et les rapports sur l'ESG et la résilience climatique d'EACL, le Cadre de gestion des risques, le Plan d'audit axé sur les risques de l'audit interne et plusieurs autres documents, tous ayant des incidences sur la durabilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Le conseil d'administration s'entretient avec l'équipe de direction pour soutenir ces processus. ii. Le conseil d'administration se réunit plusieurs fois au cours de l'exercice pour examiner et influencer ces processus. <p>c. Conseil d'administration</p>
2-13 Délégation de responsabilité pour la gestion des impacts	<p>a. Décrire comment l'organe de gouvernance supérieur délègue la responsabilité de gérer les répercussions de l'organisation sur l'économie, l'environnement et les personnes, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. s'il a nommé des cadres supérieurs chargés de la gestion des répercussions; ii. s'il a délégué la responsabilité de la gestion des répercussions à d'autres employés. <p>b. Décrire le processus et la fréquence à laquelle les cadres supérieurs ou d'autres employés doivent rendre compte à l'organe de gouvernance supérieur de la gestion des répercussions de l'organisation sur l'économie, l'environnement et les personnes.</p>	<p>a. Au niveau de la direction, EACL a un Comité ESG dirigé par deux co-champions de la direction : la vice-présidente, Surveillance des opérations nucléaires et le directeur, Conduite des opérations, et chef de la sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Kathleen Heppell-Masys est la vice-présidente, Surveillance des opérations nucléaires, et elle est responsable de l'ESG et de la stratégie ESG. Elle détient le pouvoir par l'intermédiaire de la direction et non du conseil. La direction a mis en place une structure, y compris un comité d'employés pour l'ESG. ii. La direction est responsable de la gestion des répercussions de l'organisation sur l'économie, l'environnement et les personnes sous la supervision du conseil d'administration. <p>b. Le Comité ESG rend compte au Conseil selon les besoins et au moins une fois par an.</p>
2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le report sur le développement durable	<p>a. Indiquer si l'organe de gouvernance le plus élevé est responsable de l'examen et de l'approbation des informations déclarées, y compris les sujets importants de l'organisation, et si tel est le cas, décrire le processus d'examen et d'approbation des informations.</p>	<p>a. Le conseil d'administration examine et approuve les divulgations et les rapports liés à l'ESG et au climat d'EACL, y compris les sujets importants. Ces questions sont soulevées devant le conseil d'administration par le Comité ESG.</p>
2-15 Conflits d'intérêts	<p>a. Décrire les processus de l'organe de gouvernance supérieur servant à s'assurer que les conflits d'intérêts sont évités et atténués.</p> <p>b. Indiquer si les conflits d'intérêts sont divulgués aux intervenants, y compris, au minimum, les conflits d'intérêts concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. l'adhésion à plus d'un conseil; ii. la participation croisée avec les fournisseurs et autres intervenants; iii. l'existence d'actionnaires de contrôle; iv. les parties liées, leurs relations, transactions et soldes impayés. 	<p>a. Les préoccupations critiques sont supervisées par le conseil d'administration au cours de ses réunions trimestrielles. L'agent de divulgation d'EACL présente tous les trimestres au conseil d'administration des rapports sur les questions relatives à la conformité au Code de conduite de la société, y compris les conflits d'intérêts, et à la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.</p> <p>b. Tous les membres du conseil d'administration sont visés par la Loi sur les conflits d'intérêts (Canada), qui est vaste et comporte des obligations en matière de divulgation et d'évitement des conflits d'intérêts. En outre, les membres du conseil d'administration sont assujettis au Code de conduite d'EACL qui traite également du sujet.</p>

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 2 : Divulgations générales (suite)		
2-16 Communication des préoccupations critiques	<ul style="list-style-type: none"> a. Décrire la façon dont les préoccupations critiques sont communiquées à l'organe de gouvernance supérieur, le cas échéant. b. Déclarer le nombre total et la nature des préoccupations critiques qui ont été communiquées à l'instance de gouvernance la plus élevée au cours de la période visée par le rapport. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Les préoccupations critiques sont généralement communiquées lors des réunions du conseil d'administration qui ont lieu tous les trimestres. En outre, des réunions annuelles périodiques du conseil d'administration ont été fixées pour traiter des questions au cours d'un cycle hors trimestre, selon les besoins. b. Information non recueillie en ce moment.
2-17 Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus élevé	<ul style="list-style-type: none"> a. Indiquer les mesures prises pour faire progresser les connaissances, les compétences et l'expérience collectives de la plus haute instance de gouvernance en matière de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Le conseil d'administration reçoit une formation périodiquement. En ce qui concerne l'ESG, le conseil d'administration a reçu des rapports importants sur les progrès de la mobilisation des Autochtones ainsi que sur la formation fournie en interne et par des fournisseurs externes.
2-18 Évaluation du rendement de l'organe de gouvernance supérieur	<ul style="list-style-type: none"> a. Décrire les processus d'évaluation du rendement de l'organe de gouvernance supérieur en matière de supervision de la gestion des répercussions de l'organisation sur l'économie, l'environnement et les personnes. b. Indiquer si les évaluations sont indépendantes ou non, et la fréquence des évaluations. c. Décrire les mesures prises en réponse aux évaluations, y compris les changements apportés à la composition de l'instance de gouvernance la plus élevée et aux pratiques organisationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Le gouvernement du Canada ne procède à aucune évaluation officielle ou prescrite du conseil d'administration et de ses membres nommés. Toutefois, conformément aux bonnes pratiques de gouvernance, le conseil d'administration et ses comités procèdent chaque année à une autoévaluation de leur rendement respectif et ont la possibilité de recevoir une rétroaction ouverte. Cette évaluation profite au conseil d'administration et à son fonctionnement. b. L'évaluation n'est pas indépendante, car il s'agit d'une auto-évaluation, mais elle permet de formuler des commentaires indépendants sur la participation et le rendement des membres du conseil d'administration. c. Le résultat de l'évaluation est discuté entre le président et chaque membre du conseil d'administration, puis les résultats globaux sont discutés par le conseil d'administration.
2-19 Politiques de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> a. Décrire les politiques de rémunération des membres de l'instance de gouvernance la plus élevée et des cadres supérieurs, y compris : <ul style="list-style-type: none"> i. la rémunération fixe et la rémunération variable; ii. les primes de signature ou les paiements incitatifs au recrutement; iii. les indemnités de fin d'emploi; iv. les dispositions de récupération; v. les prestations de retraite. b. Décrire comment les politiques de rémunération des membres de la plus haute instance de gouvernance et la haute direction sont liées à leurs objectifs et à leur rendement en matière de gestion des impacts de l'organisation sur l'économie, l'environnement et les personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> a. La rémunération du conseil d'administration ainsi que celle du président est fixée par le gouverneur en conseil. <ul style="list-style-type: none"> i.-v. La rémunération de la direction est approuvée par le conseil d'administration, ce qui inclut tous les montants monétaires (salaire, plan d'incitatifs annuel, primes à la signature, allocations, etc.) et les droits à l'indemnité de départ (c.-à-d. les paiements à cessation d'emploi), les prestations de retraite sont déterminées selon le Régime de retraite des fonctionnaires. Il n'y a pas de dispositions de récupération en place en ce qui concerne le lien entre la rémunération des dirigeants et le régime de pension des employés/l'ESG. b. Référez-vous au Plan d'incitatifs annuel qui est établi annuellement et qui est lié à ces éléments.

Index de contenu GRI	Description	Divulcation
GRI 2 : Divulgations générales (suite)		
2-20 Processus de détermination de la rémunération	<p>a. Décrire le processus de conception de ses politiques de rémunération et de détermination de la rémunération, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. si des membres indépendants de l'instance de gouvernance la plus élevée ou un comité de rémunération indépendant supervisent le processus de détermination de la rémunération; ii. la façon dont les points de vue des intervenants (y compris les actionnaires) concernant la rémunération sont recherchés et pris en compte; iii. si les consultants en rémunération participent à la détermination de la rémunération et, dans l'affirmative, s'ils sont indépendants de l'entreprise, de son instance de gouvernance la plus élevée et des cadres supérieurs. 	<p>a. Décrire le processus de conception de ses politiques de rémunération et de détermination de la rémunération, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Les membres indépendants du Comité des ressources humaines et de la gouvernance (CRHG) et du conseil d'administration examinent et approuvent la rémunération des cadres. ii. Le conseil d'administration, en tant qu'organe nommé par l'actionnaire, fournit la révision et l'approbation. De plus, comme le gouverneur en conseil fixe la rémunération du président et chef de la direction, le point de vue du gouverneur en conseil sur la rémunération est intégré puisque la rémunération des dirigeants prend en compte celle du président et chef de la direction dans le but d'assurer une harmonisation dans la mesure du possible. iii. La direction et le conseil d'administration ont recours à une société d'experts-conseils pour les questions de rémunération, y compris la philosophie de rémunération, l'évaluation comparative et la conception.
2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	<p>a. Rendre compte d'une déclaration de la plus haute instance de gouvernance ou du plus haut dirigeant de l'organisation concernant la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie pour contribuer au développement durable.</p>	<p>a. p. 3</p>

Index de contenu GRI	Description	Divuligation
GRI 2 : Divulgations générales (suite)		
2-23 Engagements politiques	<p>a. Décrire ses engagements de politique en matière de conduite responsable des affaires, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les instruments intergouvernementaux faisant autorité auxquels les engagements font référence; ii. si les engagements prévoient d'effectuer des diligences raisonnables; iii. si les engagements précisent l'application du principe de précaution; iv. si les engagements précisent le respect des droits de la personne. <p>b. Décrire son engagement de politique spécifique à respecter les droits de la personne, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les droits de la personne internationalement reconnus couverts par l'engagement; ii. les catégories d'intervenants, y compris les groupes à risque ou vulnérables, auxquelles l'entreprise accorde une attention particulière dans l'engagement. <p>c. Fournir des liens vers les engagements de la politique, s'ils sont accessibles au public, ou, si les engagements de politique ne sont pas accessibles au public, en expliquer la raison.</p> <p>d. Indiquer le niveau auquel chacun des engagements de politique a été approuvé au sein de l'organisation, y compris s'il s'agit du niveau le plus élevé.</p> <p>e. Indiquer la mesure dans laquelle les engagements de politique s'appliquent aux activités de l'organisation et à ses relations d'affaires.</p> <p>f. Décrire comment les engagements de politique sont communiqués aux travailleurs, aux partenaires commerciaux et aux autres parties concernées.</p>	<p>a. Tous les employés ont un rôle à jouer dans l'exécution des affaires d'EACL de manière équitable, légale et éthique. Cette politique de code de conduite établit l'engagement d'EACL à faire ce qui est juste et éthique dans tout ce que nous faisons. Les employés sont censés prendre des décisions commerciales et agir en tenant compte de cet engagement. La Politique de code de conduite décrit les valeurs et les comportements attendus qui nous guident dans toutes les activités liées à nos fonctions professionnelles. En s'engageant à respecter ces valeurs et à adhérer aux comportements attendus, nous renforçons la culture éthique du secteur public et contribuons à la confiance du public dans l'intégrité de toutes les institutions publiques, y compris EACL. EACL s'engage à créer un environnement de travail qui favorise l'équité, le comportement légal et éthique, et l'intégrité.</p> <p>Nous avons également un Code de conduite des fournisseurs qui décrit les normes minimales et les attentes pour toutes les organisations et personnes fournissant des biens ou des services à EACL, y compris les fournisseurs, les fournisseurs de services et les entrepreneurs indépendants, ainsi que leurs employés, représentants, agents et sous-traitants respectifs. Le Code de conduite des fournisseurs décrit nos principes et attentes envers nos fournisseurs, y compris ceux liés à la manière de conduire les affaires et à l'intégrité, au respect des personnes, à la surveillance et à la conformité du Code de conduite des fournisseurs, ainsi qu'au signalement des violations du Code de conduite des fournisseurs.</p> <p>Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs respectent ces normes et attentes, et qu'ils mènent leurs activités conformément au Code de conduite des fournisseurs. Il incombe au fournisseur de s'assurer que ses employés, représentants, agents et sous-traitants respectent le Code de conduite des fournisseurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Information non recueillie en ce moment. ii. Information non recueillie en ce moment. iii. Information non recueillie en ce moment. iv. Nous nous engageons à respecter les droits de la personne dans toutes nos activités et à maintenir et promouvoir un milieu de travail sûr, sain et respectueux. En tant que société d'État fédérale, nous reconnaissons notre devoir de veiller à ce que nos activités et nos interactions soient conformes aux normes les plus élevées de respect, d'égalité et d'équité pour tous. La Politique de code de conduite renforce notre engagement à respecter et à protéger les droits de la personne fondamentaux. <p>b. EACL demeure fermement engagée envers l'approvisionnement éthique et l'élimination du travail forcé et du travail des enfants au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Nous faisons rapport annuellement en conformité avec la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada. Nos divulgations figurent sur notre site Web.</p> <ul style="list-style-type: none"> i. L'engagement couvre le travail forcé et le travail des enfants. ii. Les enfants et les personnes vulnérables au travail forcé iii. Information non recueillie en ce moment. <p>c. Information non divulguée en ce moment.</p> <p>d. Président et premier dirigeant</p> <p>e. Notre politique de code de conduite s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs du conseil d'administration d'EACL. Elle s'applique aux sites d'EACL, ainsi qu'aux lieux extérieurs où des affaires d'EACL sont menées. Il incombe à toutes les personnes auxquelles ce code s'applique de comprendre et de respecter ses exigences et de demander des conseils lorsqu'elles ne sont pas certaines de la façon dont il s'applique à une situation donnée.</p> <p>f. Information non recueillie en ce moment.</p>

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 2 : Divulgations générales (suite)		
2-30 Conventions collectives	<ul style="list-style-type: none"> a. Déclarer le pourcentage du nombre total d'employés couverts par des conventions collectives. b. Pour les employés non couverts par des conventions collectives, indiquer si l'entreprise détermine leurs conditions de travail et d'emploi sur la base des conventions collectives qui couvrent ses autres employés ou sur la base des conventions collectives d'autres organisations. 	<ul style="list-style-type: none"> a. 63 % des employés des LNC, 0 % des employés d'EACL b. S.O.
GRI 3 : Sujets importants 2021		
3-1 Processus servant à déterminer les sujets importants	<ul style="list-style-type: none"> a. Décrire le processus qu'il a suivi pour déterminer ses sujets importants, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. la façon dont il a cerné les répercussions réelles et potentielles, négatives et positives sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les répercussions sur ses droits de la personne, dans le cadre de ses activités et relations d'affaires; ii. la façon dont il a priorisé les répercussions pour la production de rapports en fonction de leur importance. b. Préciser les intervenants et les experts dont les points de vue ont permis de déterminer ses thèmes importants. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Nous avons déterminé notre liste de sujets importants dans le cadre d'une évaluation de l'importance relative réalisée en 2022. À ce jour, EACL n'a pas réalisé d'évaluation de l'importance relative des répercussions et n'a pas pris en compte nos répercussions réels et potentielles, négatives et positives, sur l'économie, l'environnement et les personnes. b. Lors de notre évaluation de l'importance relative réalisée en 2022, nous avons pris en compte les opinions des intervenants internes et externes. Pour ce faire, nous avons mobilisé les dirigeants d'EACL et des LNC, des entités gouvernementales, des municipalités locales et des entreprises privées d'énergie et de services publics afin d'éclairer nos sujets importants et d'assurer une variété de points de vue.
3-2 Liste des sujets importants	<ul style="list-style-type: none"> a. Dresser la liste des sujets importants. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Veuillez consulter notre rapport ESG-I 2024 aux pages 10 et 11 pour avoir un aperçu de nos sujets importants.

Index de contenu GRI	Description	Divuligation
GRI 3 : Sujets importants 2021 (suite)		
3-3 Gestion des sujets importants	<p>Pour chaque sujet d'importance indiqué à la section Divuligation 3-2</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Décrire les répercussions réelles et potentielles, négatives et positives sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les répercussions sur leurs droits de la personne. b. Indiquer si l'organisation est impliquée dans les répercussions négatives par ses activités ou en raison de ses relations d'affaires; décrire les activités ou les relations d'affaires. c. Décrire ses politiques ou ses engagements concernant le sujet d'importance. d. Décrire les mesures prises pour gérer le sujet et les répercussions connexes, y compris : <ol style="list-style-type: none"> i. les mesures visant à prévenir ou à atténuer les répercussions négatives potentielles; ii. les mesures visant à remédier aux répercussions négatives réelles, y compris des mesures pour prévoir ou coopérer à leur remédiation; iii. les mesures visant à gérer les répercussions positives réelles et potentielles; e. Indiquer les informations suivantes sur le suivi de l'efficacité des mesures prises : <ol style="list-style-type: none"> i. les processus utilisés pour suivre l'efficacité des mesures; ii. les objectifs, cibles et indicateurs utilisés pour évaluer les progrès; iii. l'efficacité des mesures, y compris les progrès vers les objectifs et les cibles; iv. les leçons apprises et la façon dont celles-ci ont été intégrées dans les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation f. Décrire la manière dont le dialogue avec les intervenants a éclairé les mesures entreprises (3-3-d) et la façon il a permis de déterminer si les mesures ont été efficaces (3-3-e). 	<ol style="list-style-type: none"> a. L'ESG, la résilience climatique et la réconciliation avec les peuples autochtones sont des principes fondamentaux de la stratégie d'EACL, qui décrit l'ambition de la société d'investir dans nos capacités et nos responsabilités environnementales, de façonner l'avenir du nucléaire au Canada et de faciliter l'innovation nucléaire au profit du bien public. b. Information non recueillie en ce moment. c. EACL a une stratégie ESG définie qui contient des objectifs, des résultats et des indicateurs de rendement clés visant à intégrer davantage la durabilité dans chaque aspect de l'organisation. Cette stratégie a été élaborée en conformité avec la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement fédéral et les recommandations du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat. EACL continuera de surveiller les nouvelles directives sur la production du rapport ESG et de s'aligner sur les pratiques exemplaires pour soutenir la divulgation transparente de nos efforts environnementaux et sociaux, y compris la réduction des émissions d. e. f. Pour obtenir de plus amples détails sur les actions entreprises par EACL en matière de décarbonisation, de mobilisation et de réconciliation avec les peuples autochtones, de médecine nucléaire, de science et technologie, de gestion des déchets radioactifs, de déclasséement et de mobilisation et de développement communautaires, veuillez consulter la section « Éléments distinctifs stratégiques » de notre Rapport ESG-I 2024 publié.

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 302 : Énergie 2016		
302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> a. Consommation totale de carburant dans l'organisation à partir de sources non renouvelables, en joules ou multiples, y compris les types de combustible utilisés. b. Consommation totale de carburant dans l'organisation à partir de sources renouvelables, en joules ou multiples, y compris les types de combustible utilisés. c. En joules, watts-heures ou multiples, le total de : <ul style="list-style-type: none"> i. la consommation d'électricité; ii. la consommation pour le chauffage; iii. la consommation pour le refroidissement; iv. la consommation de vapeur. d. En joules, watts-heures ou multiples, le total : <ul style="list-style-type: none"> i. de l'électricité vendue; ii. du chauffage vendu; iii. du refroidissement vendu; iv. de la vapeur vendue; e. Consommation totale d'énergie au sein de l'organisation, en joules ou en multiples f. Normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés g. Source des facteurs de conversion utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> a. Carburant non renouvelable consommé des LNC : 402 916 GJ b. Information non recueillie en ce moment. c. Consommation d'électricité des LNC : 254 127 GJ d. Information non recueillie en ce moment. e. Information non recueillie en ce moment. f. Information non recueillie en ce moment. g. Sans objet
302-2 Consommation d'énergie en dehors de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> a. Consommation d'énergie en dehors de l'organisation, en joules ou en multiples b. Normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés c. Source des facteurs de conversion utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> a. Carburant non renouvelable consommé des LNC : 402 916 GJ b. Information non recueillie en ce moment. c. Information non recueillie en ce moment.
302-3 Intensité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> a. Ratio de l'intensité énergétique pour l'organisation. b. Paramètre propre à l'organisation (le dénominateur) choisi pour calculer le ratio c. Types d'énergie inclus dans le rapport d'intensité, que ce soit le carburant, l'électricité, le chauffage, le refroidissement, la vapeur, ou tout cela. d. Que le ratio utilise la consommation d'énergie au sein de l'organisation, à l'extérieur de celle-ci, ou les deux. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Le ratio d'intensité énergétique est calculé pour tous les sites des LNC et est fondé sur la consommation d'énergie au sein de l'organisation uniquement (pas à l'extérieur de celle-ci). Un rapport de MJ/m² a été déterminé en divisant la consommation totale d'énergie par la superficie, la consommation d'énergie étant axée sur celle utilisée à l'intérieur des bâtiments pour le chauffage, le refroidissement, l'éclairage et les processus. b. Information non recueillie en ce moment. c. Information non recueillie en ce moment. d. Information non recueillie en ce moment.

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 303 : Eau et effluents 2018		
303-1 Interactions avec l'eau comme ressource partagée	<p>a. Une description de la façon dont l'organisation interagit avec l'eau, y compris la façon dont l'eau est retirée, consommée et déversée et l'endroit où cela est fait, ainsi que les répercussions liées à l'eau auxquels l'organisation a contribué ou qui sont directement liées à ses activités, produits ou services par ses relations d'affaires (p. ex., répercussions causées par le ruissellement).</p> <p>b. Description de l'approche utilisée pour déterminer les répercussions liées à l'eau, y compris la portée des évaluations, leur échéancier et les outils ou méthodes utilisés.</p> <p>c. Description de la manière dont les répercussions liées à l'eau sont abordées, y compris la façon dont l'organisation collabore avec les intervenants pour gérer l'eau en tant que ressource partagée et la manière dont elle communique avec les fournisseurs ou les clients ayant des répercussions importantes liées à l'eau.</p>	<p>a. L'utilisation de l'eau est répartie dans de nombreux bâtiments et installations sur les sites d'EACL, mais peut être largement regroupée en eau de service (comprend l'utilisation domestique), en eau de procédé et en eau d'incendie. Par l'utilisation de l'eau dans diverses installations nucléaires et laboratoires de radioisotopes, chimiques et biologiques, un certain niveau de contamination radiologique ou non radiologique peut se produire.</p> <p>b. Les intervenants sont impliqués au besoin. Par exemple, aux Laboratoires de Whiteshell, les intervenants participent activement au processus d'échantillonnage et de surveillance.</p> <p>c. Les LNC ont installé des compteurs d'eau pour surveiller et gérer la consommation d'eau de manière plus efficace. Ils surveillent et rendent compte chaque année de la consommation d'eau, de l'utilisation de l'eau et des cas de non-conformité liés à l'eau provenant de sept installations en Ontario, au Manitoba et au Québec, aucune d'entre elles n'étant située dans une zone de stress hydrique.</p>
303-2 Gestion des répercussions liées aux rejets d'eau	<p>a. Description des normes minimales établies en matière de qualité pour les effluents rejetés, et de la façon dont elles ont été définies, en tenant notamment compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. modalités d'élaboration des normes des installations qui sont exploitées dans des emplacements où il n'y a pas d'exigences en matière de rejet à l'échelle locale; ii. normes ou lignes directrices en matière de qualité de l'eau qui ont été élaborées en interne; iii. normes sectorielles prises en considération. iv. si le profil du plan d'eau récepteur a été pris en compte. 	<p>a. Des normes minimales pour les installations opérationnelles ont été établies en mettant en œuvre les exigences de la norme CSA N288.8. Des niveaux administratifs et de mesure ont été élaborés pour chaque site. De plus, les niveaux d'effluents non radiologiques sont comparés au Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées et au document d'application de la réglementation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) – 2.9.1. Les cibles des lignes directrices sont également élaborées à partir de plusieurs lignes directrices.</p>

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 303 : Eau et effluents 2018 (suite)		
303-3 Retrait d'eau	<p>a. Prélèvement total d'eau en mégalitres, dans toutes les régions, et ventilation de ce total à partir des sources suivantes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. eau de surface; ii. eau souterraine; iii. eau de mer; iv. eau produite; v. eau de tierces parties. <p>b. Prélèvement total d'eau en mégalitres, dans toutes les régions soumises à un stress hydrique et ventilation de ce total à partir des sources suivantes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. eau de surface; ii. eau souterraine; iii. eau de mer; iv. eau produite; v. eau de tierces parties et ventilation de ce total à partir des sources de prélèvement énumérées aux points i – iv. <p>c. Ventilation du prélèvement total d'eau en mégalitres, pour chacune des sources énumérées dans les divulgations 303-3-a et 303-3-b et les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. eau douce ($\leq 1\ 000$ mg/L de matières dissoutes totales) ii. autre eau ($> 1\ 000$ mg/L de matières dissoutes totales) <p>d. Toute information contextuelle nécessaire pour comprendre comment les données ont été compilées, telles que les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> a. Total des eaux retirées des LNC : 9 453 mégalitres b. 0 c. Information non recueillie en ce moment. d. Information non recueillie en ce moment.
303-5 Consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> a. Consommation totale d'eau en mégalitres de toutes les régions. b. Consommation totale d'eau en mégalitres de toutes les régions soumises à un stress hydrique c. Variation du stockage d'eau en mégalitres, si l'on juge que le stockage d'eau a des répercussions importantes liées à l'eau. d. Toute information contextuelle nécessaire pour comprendre la façon dont les données ont été compilées, telles que les normes, méthodologies et hypothèses utilisées, y compris si l'information est calculée, estimée, modélisée ou provenant de mesures directes et l'approche adoptée pour cela, comme l'utilisation de facteurs propres à un secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> a. 210 mL consommés de toutes les régions b. Aucun volume d'eau signalé dans les régions soumises à un stress hydrique. c. Information non recueillie en ce moment. d. Information non recueillie en ce moment.

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 306 : Déchets 2020		
306-1 Production de déchets et répercussions importantes liées aux déchets	<p>a. Pour les répercussions réelles et potentielles importantes de l'organisation sur les déchets, une description de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les intrants, les activités et les extrants qui mènent ou qui pourraient mener à ces répercussions; ii. ces répercussions, le cas échéant, qui ont trait aux déchets générés dans les propres activités de l'organisation ou aux déchets générés en amont ou en aval dans sa chaîne de valeur; 	<p>a. les répercussions liées aux déchets qui se manifestent dans les activités d'EACL et des LNC, tels que ceux générés dans les bureaux, les bâtiments et les laboratoires. À mesure que le travail d'EACL en science et en technologie augmente, de nouvelles capacités et installations de gestion des déchets sont mises en place alors que la gestion des déchets continue de s'intensifier et d'évoluer.</p>
306-2 Gestion des répercussions importantes liées aux déchets	<p>a. Mesures prises, y compris des mesures de circularité, pour empêcher la production de déchets dans les activités propres à l'organisation ainsi qu'en amont et en aval de sa chaîne de valeur, et pour gérer les répercussions importantes des déchets générés.</p> <p>b. Si les déchets générés par l'organisation dans ses propres activités sont gérés par un tiers, une description des processus utilisés pour déterminer si le tiers gère les déchets conformément aux obligations contractuelles ou législatives.</p> <p>c. Les processus utilisés pour recueillir et surveiller les données liées aux déchets</p>	<p>a. La stratégie intégrée de gestion des déchets des LNC fournit le cadre pour la gestion du cycle de vie de tous les types de déchets sur les sites d'EACL, en mettant l'accent sur la planification et l'optimisation du cycle de vie. La Stratégie intégrée des déchets veille également à ce que les stratégies et les fondements connexes pour tous les déchets soient maintenus afin de gérer les répercussions liées aux déchets.</p> <p>b. Information non recueillie en ce moment.</p> <p>c. Information non recueillie en ce moment.</p>
306-3 Déchets générés	<p>a. Poids total des déchets produits en tonnes métriques et ventilation de ce total selon la composition des déchets.</p> <p>b. Information contextuelle nécessaire pour comprendre les données et la façon dont les données ont été compilées.</p>	<p>a. Déchets conventionnels totaux générés par les LNC : 6 741 tonnes métriques</p> <p>b. Information non recueillie en ce moment.</p>

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 306 : Déchets 2020 (suite)		
306-4 Déchets détournés des sites d'enfouissement	<ul style="list-style-type: none"> a. Poids total des déchets détournés des sites d'enfouissement en tonnes métriques et ventilation de ce total selon la composition des déchets. b. Poids total des déchets dangereux détournés des sites d'enfouissement en tonnes métriques et ventilation de ce total selon les activités de récupération suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. préparation à la réutilisation; ii. recyclage; iii. autres activités de récupération. c. Poids total des déchets non dangereux détournés des sites d'enfouissement en tonnes métriques et ventilation de ce total par les activités de récupération suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i. préparation à la réutilisation; ii. recyclage; iii. autres activités de récupération. d. Pour chaque activité de récupération énumérée dans les divulgations 306-4-b et 306-4-c, ventilation du poids total en tonnes métriques des déchets dangereux et des déchets non dangereux détournés des sites d'enfouissement : <ul style="list-style-type: none"> i. sur place; ii. hors site. e. Information contextuelle nécessaire pour comprendre les données et la façon dont les données ont été compilées. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Poids total des déchets conventionnels détournés des sites d'enfouissement par les LNC : 6 143 tonnes métriques b. Poids total des déchets dangereux non radioactifs détournés des sites d'enfouissement par les LNC : 9 tonnes métriques c. Poids total des déchets non dangereux détournés des sites d'enfouissement par les LNC : 6 134 tonnes métriques d. Information non recueillie en ce moment. e. Information non recueillie en ce moment.

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 306 : Déchets 2020 (suite)		
306-5 Déchets transportés vers un site d'enfouissement	<p>a. Poids total en tonnes métriques des déchets transportés vers un site d'enfouissement et ventilation de ce total selon la composition des déchets.</p> <p>b. Poids total des déchets dangereux dirigés vers un site d'enfouissement en tonnes métriques et ventilation de ce total selon les activités d'enfouissement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. incinération (avec récupération d'énergie); ii. incinération (sans récupération d'énergie); iii. Enfouissement; iv. Autres activités de récupération. <p>c. Poids total des déchets dangereux dirigés vers un site d'enfouissement en tonnes métriques et ventilation de ce total selon les activités d'enfouissement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. incinération (avec récupération d'énergie); ii. incinération (sans récupération d'énergie); iii. enfouissement; iv. autres activités de récupération. <p>d. Pour chaque activité de récupération énumérée dans les divulgations 306-5-b et 306-5-c, ventilation du poids total en tonnes métriques des déchets dangereux et des déchets non dangereux dirigés vers un site d'enfouissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. sur place; ii. hors site. <p>e. Information contextuelle nécessaire pour comprendre les données et la façon dont les données ont été compilées.</p>	<p>a. Poids total des déchets conventionnels des LNC dirigés vers un site d'enfouissement : 3 984 tonnes métriques</p> <p>b. Poids total des déchets dangereux non radioactifs des LNC dirigés vers un site d'enfouissement : 3 377 tonnes métriques</p> <p>c. Poids total des déchets non dangereux des LNC dirigés vers un site d'enfouissement : 607 tonnes métriques</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Information non recueillie en ce moment. ii. Information non recueillie en ce moment. iii. Information non recueillie en ce moment. iv. Information non recueillie en ce moment. <p>d. Information non recueillie en ce moment.</p> <p>e. Information non recueillie en ce moment.</p>
GRI 401 : Emploi 2016		
401-1 Nouveaux employés embauchés et roulement du personnel	<p>a. Nombre total de nouveaux employés embauchés, et leur taux, au cours de la période visée par le rapport, par groupe d'âge, genre et région.</p> <p>b. Nombre total et taux de roulement des employés pendant la période visée par le rapport, par groupe d'âge, genre et région.</p>	<p>a. Nombre total de nouveaux employés : 3</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Groupe d'âge : Moins de 30 ans – 33 %, de 30 à 50 ans – 67 %, plus de 50 ans – 0 % ii. Genre : Femme – 67 %, homme – 33 % iii. Région : Laboratoires de Chalk River – 67 %, Ottawa – 33 % <p>b. Nombre total de départs d'employés : 6 et taux de 10,5 %</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Groupe d'âge : Moins de 30 ans – 33 %, de 30 à 50 ans – 50 %, plus de 50 ans – 17 % ii. Genre : Femme – 83 %, homme – 17 % iii. Région : Laboratoires de Chalk River – 50 %, Ottawa – 50 %

Index de contenu GRI	Description	Divuligation
GRI 401 : Emploi 2016 (suite)		
401-2 Avantages sociaux versés aux employés à temps plein qui ne sont pas accordés aux employés temporaires ou à temps partiel	<p>a. Avantages sociaux qui sont standards pour les employés à temps plein de l'organisation, mais qui ne sont pas accordés aux employés temporaires ou à temps partiel, par les sites importants d'exploitation, ce qui inclut minimalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. l'assurance-vie; ii. les soins de santé; iii. la couverture en cas d'invalidité et d'incapacité; iv. les congés parentaux; v. l'allocation en cas de retraite; vi. l'actionnariat; vii. autres avantages sociaux. <p>b. La définition utilisée pour « sites importants d'exploitation »</p>	<p>a. Tous les employés réguliers à temps plein, à temps partiel et temporaires (de plus de 6 mois) d'EACL reçoivent les mêmes avantages sociaux et sont couverts par les avantages sociaux du Conseil du Trésor dans le cadre du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) et du Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique (RACGFP). Ces avantages sociaux ne sont pas contrôlés par EACL. Aucune différence dans les avantages selon l'emplacement des employés. La procédure liée aux congés parentaux d'EACL a la même admissibilité selon le type d'employé et les avantages sont les mêmes.</p> <p>Livret des participants au RSSFP</p> <p>Livret des participants au RACGFP</p> <p>La pension est couverte par le Régime de retraite de la fonction publique, et les employés qui travaillent plus de 6 mois peuvent y cotiser.</p> <p>b. S.O.</p>
401-3 Congé parental	<p>a. Nombre total d'employés ayant droit à un congé parental, selon le genre.</p> <p>b. Nombre total d'employés ayant pris un congé parental, selon le genre</p> <p>c. Nombre total d'employés qui sont retournés au travail pendant la période visée par le rapport après la fin du congé parental, selon le genre.</p> <p>d. Nombre total d'employés qui sont retournés au travail après la fin de leur congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur retour au travail, selon le genre.</p> <p>e. Taux de retour au travail et de maintien en poste des employés ayant pris un congé parental, selon le genre</p>	<p>a. Tous les employés réguliers à temps plein et à temps partiel sont admissibles à un congé de maternité et/ou parental. Les employés pour une durée déterminée sont également admissibles à un congé de maternité et/ou parental. Par conséquent, tous les employés sont admissibles.</p> <p>b. 1 – homme – pendant la période visée par le rapport</p> <p>c. 1 – homme – pendant la période visée par le rapport</p> <p>d. 1 pendant la période visée par le rapport</p> <p>e. Taux de maintien en poste de 100 %</p>
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018		
403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	<p>a. Un énoncé indiquant si un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail a été mis en œuvre, y compris si :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le système a été mis en œuvre en raison des exigences prévues par la loi et, le cas échéant, une liste des exigences ii. le système a été mis en œuvre en fonction des normes et des lignes directrices reconnues en matière de gestion des risques et/ou de systèmes de gestion et, si tel est le cas, une liste des normes et des lignes directrices <p>b. Une description de la portée des travailleurs, des activités et des lieux de travail couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, ainsi qu'une explication indiquant si certains travailleurs, activités ou lieux de travail ne sont pas couverts et, le cas échéant, pourquoi.</p>	<p>a. Le Programme de santé et de sécurité au travail (SST) est une exigence prévue par la loi à laquelle EACL se conforme (ses exigences sont énoncées dans le Code canadien du travail). Il comprend notre procédure de SST, la prévention des blessures et des maladies, la prévention des risques, le Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses et le plan d'action en santé mentale.</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Le programme de SST d'EACL couvre tous les lieux et tous les employés. Les activités comprennent la formation, ainsi que les réunions et les inspections du Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses, la création et la mise à jour de procédures. Les exigences en matière de production de rapports comprennent le Rapport annuel sur les situations dangereuses de l'employeur (le signalement de blessures, et à l'avenir, les cas de harcèlement et de violence en milieu de travail) et le Rapport du comité de sécurité et de santé (les commentaires sur les réunions, les questions soulevées, les inspections). ii. Information non recueillie en ce moment. <p>b. Information non recueillie en ce moment.</p>

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018 (suite)		
403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	<p>a. Une description des processus utilisés pour relever les risques liés au travail et évaluer les risques de manière routinière et non routinière, ainsi que pour appliquer la hiérarchie des contrôles afin d'éliminer les dangers et de réduire au minimum les risques, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. la façon dont l'organisation garantit la qualité de ces processus, y compris la compétence des personnes qui les réalisent; ii. la façon dont les résultats de ces processus sont utilisés pour évaluer et améliorer continuellement le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail <p>b. Une description des processus permettant aux travailleurs de signaler des risques liés au travail et des situations dangereuses, ainsi qu'une explication de la manière dont les travailleurs sont protégés contre les représailles.</p> <p>c. Description des politiques et des processus permettant aux travailleurs de se retirer de situations de travail qu'ils estiment susceptibles de causer des blessures ou des problèmes de santé, ainsi qu'une explication de la manière dont les travailleurs sont protégés contre les représailles.</p> <p>d. Description des processus utilisés pour enquêter sur les incidents liés au travail, y compris les processus pour cerner les dangers et évaluer les risques liés aux incidents, pour déterminer les mesures correctives en utilisant la hiérarchie des contrôles et pour déterminer les améliorations nécessaires au système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> a. Formation sur la prévention des risques / Évaluation des risques / Liste de vérification pour les travailleurs à distance. Les exigences de formation sont évaluées par le coordonnateur de la formation. La direction doit s'assurer que les listes de vérification sont remplies. b. Section 4.3/Annexe A (formulaire d'évaluation des incidences sur la santé) de la procédure de santé et sécurité au travail décrit le signalement des risques liés au travail et des situations dangereuses. La section 5 du Code de conduite traite du fait que les travailleurs sont protégés contre les représailles pour avoir signalé des violations. c. La section 4.7 de la procédure de santé et sécurité au travail décrit le signalement des risques liés au travail et des situations dangereuses, tandis que le Code de conduite mentionne comment les travailleurs sont protégés contre les représailles pour avoir fait un signalement (section 5). d. L'enquête sur les incidents liés au travail est décrite dans la procédure de signalement et d'enquête sur les maladies (formulaire de signalement d'incidents et de blessures et formulaire de Rapport d'enquête de situation comportant des risques pour enquêter sur une situation dangereuse). Ce dernier formulaire comprend l'identification des risques et l'évaluation des risques liés aux incidents, ainsi que la détermination des mesures correctives.
403-3 Services de santé au travail	<p>a. Une description des fonctions des services de santé au travail qui contribuent à l'identification et à l'élimination des risques et à la réduction au minimum des risques, ainsi qu'une explication de la manière dont l'organisation garantit la qualité de ces services et facilite l'accès des travailleurs à ceux-ci.</p>	<ul style="list-style-type: none"> a. EACL a recours à un service de tiers offert par Acclaim pour réaliser des évaluations ergonomiques pour les bureaux à domicile des employés. Ce service est offert à tous les employés, selon les besoins. De plus, il existe une procédure pour rembourser l'équipement de bureau selon les besoins, par le biais de l'évaluation ergonomique.
403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication concernant la santé et la sécurité au travail	<p>L'organisation déclarante doit communiquer les renseignements suivants pour les employés et pour les travailleurs qui ne sont pas des employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail sont contrôlés par l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une description des processus de participation et de consultation des travailleurs dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, ce qui permet de fournir l'accès et de communiquer des renseignements pertinents sur la santé et la sécurité au travail aux travailleurs. b. Là où des comités mixtes officiels de gestion de la santé et de la sécurité au travail existent, inscrire une description de leurs responsabilités, de la fréquence des réunions, du pouvoir décisionnel, et indiquer si certains travailleurs ne sont pas représentés par ces comités et, dans l'affirmative, la raison. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Le Centre de santé et de sécurité des travailleurs et travailleuses (CSST) examine et formule des recommandations sur les politiques et les procédures révisées. La procédure de SST décrit la communication de renseignements liés à la santé et à la sécurité. b. Le mandat du CSST le décrit cela.

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018 (suite)		
403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	<p>L'organisation déclarante doit communiquer les renseignements suivants pour les employés et pour les travailleurs qui ne sont pas des employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail sont contrôlé par l'organisation :</p> <p>a. Une description de toute formation en santé et sécurité au travail fournie aux travailleurs, y compris la formation générale ainsi que la formation sur certains risques liés au travail, activités dangereuses ou situations dangereuses.</p>	<p>a. Prévention des risques, SIMDUT, prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail, Code de conduite.</p>
403-6 Promotion de la santé des travailleurs	<p>L'organisation déclarante doit communiquer les renseignements suivants pour les employés et pour les travailleurs qui ne sont pas des employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail sont contrôlés par l'organisation :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs aux services médicaux et de santé non professionnels et de l'étendue de l'accès accordé.</p> <p>b. Description de tous les services et programmes de promotion de la santé offerts volontairement aux travailleurs pour répondre aux principaux risques pour la santé ne se rapportant pas au travail, y compris les risques spécifiques pour la santé cernés et la façon dont l'organisation facilite l'accès des travailleurs à ces services et programmes.</p>	<p>a. EACL offre un accès à des services tiers tels que Maple, Headspace et Valley Mental Health.</p> <p>b. Valley Mental Health est un service de soutien à la santé mentale des employés en offrant des services de counseling. Maple est un service qui soutient la santé physique des employés en offrant un accès à des spécialistes de la santé virtuelle 24 heures sur 24, sept jours sur sept.</p>
403-7 Prévention et atténuation des répercussions sur la santé et la sécurité au travail directement lié aux relations d'affaires	<p>a. Description de l'approche de l'organisation à l'égard de la prévention ou de l'atténuation des répercussions négatives importantes sur la santé et la sécurité au travail qui sont directement liées à ses activités, produits ou services par ses relations d'affaires, ainsi que les dangers et les risques connexes.</p>	<p>a. Notre approche est décrite dans la Politique de la santé et sécurité des employés, la Procédure de SST, la Politique de prévention du harcèlement et de la violence au travail d'EACL.</p>

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018 (suite)		
403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	<p>a. Si l'organisation a mis en œuvre un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail en fonction des exigences prévues par la loi et/ou des normes et lignes directrices reconnues :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas des employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail sont contrôlés par l'organisation, qui sont couverts par un tel système; ii. le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas des employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail sont contrôlés par l'organisation, qui sont couverts par un tel système qui a été audité à l'interne; iii. le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas des employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail sont contrôlés par l'organisation, qui sont couverts par un tel système qui a été audité ou certifié par une partie externe. <p>b. Indiquer si des travailleurs ont été exclus de cette divulgation, y compris les types de travailleurs exclus et, le cas échéant, donner la raison.</p> <p>c. Toute information contextuelle nécessaire pour comprendre la façon dont les données ont été compilées, telles que les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> a. i. Tous les employés, 100 % ii. Sans objet. Le système de gestion de la SST n'a pas été audité à l'interne. iii. Sans objet. Le système de gestion de la SST n'a pas été audité ni certifié par une partie externe. b. Aucun travailleur n'a été exclu. c. La politique de santé et sécurité d'EACL et la procédure de SST décrivent notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018 (suite)		
403-9 Blessures liées au travail	<p>a. Pour tous les employés :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre et le taux de décès résultant d'accidents de travail; ii. le nombre et le taux des blessures graves liées au travail (à l'exclusion des décès); iii. le nombre et le taux des blessures liées au travail enregistrables; iv. les principaux types de blessures liées au travail; v. le nombre d'heures travaillées. <p>b. Pour tous les travailleurs qui ne sont pas des employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre et le taux de décès résultant d'accidents de travail; ii. le nombre et le taux des blessures graves liées au travail (à l'exclusion des décès); iii. le nombre et le taux des blessures liées au travail enregistrables; iv. les principaux types de blessures liées au travail; v. le nombre d'heures travaillées. <p>c. Les risques liés au travail qui présentent un risque de blessures graves, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. la façon dont ces risques ont été déterminés; ii. lesquels de ces risques ont causé des blessures graves pendant la période visée par le rapport ou y ont contribué; iii. mesures prises ou en cours pour éliminer ces risques et réduire au minimum les risques à l'aide de la hiérarchie des contrôles; <p>d. toute mesure prise ou en cours pour éliminer d'autres risques liés au travail et réduire au minimum les risques à l'aide de la hiérarchie des contrôles.</p> <p>e. Indiquer si les taux ont été calculés selon 200 000 ou 1 000 000 d'heures travaillées.</p> <p>f. Indiquer si des travailleurs ont été exclus de cette divulgation, y compris les types de travailleurs exclus et, le cas échéant, donner la raison.</p> <p>g. Toute information contextuelle nécessaire pour comprendre la façon dont les données ont été compilées, telles que les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.</p>	<p>a. Pour EACL seulement</p> <ul style="list-style-type: none"> i. En 2024, zéro ii. En 2024, zéro iii. En 2024, zéro iv. Sans objet. Il n'y a eu aucune blessure liée au travail. v. En 2024, 109 160 heures pour 57 employés à temps plein. <p>b. Sans objet. Tous les employés ont été comptés au point a).</p> <p>c. i. Les risques sont cernés à l'aide d'une liste de vérification des risques et de la procédure de SST. ii. Aucun iii. Aucun</p> <p>d. Aucun en ce moment</p> <p>e. Sans objet, puisqu'il n'y a eu aucune blessure liée au travail.</p> <p>f. Aucun employé n'a été exclu.</p> <p>g. Selon l'autosignalement des blessures liées au travail selon la procédure d'EACL.</p>

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018 (suite)		
403-10 Maladies professionnelles	<p>a. Pour tous les employés :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre de décès résultant de problèmes de santé liés au travail ii. le nombre de cas de maladies professionnelles enregistrables iii. les principaux types de maladies professionnelles <p>b. Pour tous les travailleurs qui ne sont pas des employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre de décès résultant de problèmes de santé liés au travail ii. le nombre de cas de maladies professionnelles enregistrables iii. les principaux types de maladies professionnelles. <p>c. Les dangers liés au travail qui présentent un risque pour la santé, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. la façon dont ces risques ont été déterminés; ii. lesquels de ces risques ont causé des cas de mauvaise santé pendant la période visée par le rapport ou y ont contribué; iii. Mesures prises ou en cours pour éliminer ces risques et réduire au minimum les risques à l'aide de la hiérarchie des contrôles; 	<p>a. Pour EACL seulement : La mauvaise santé liée au travail dans ce cas fait référence aux cas signalés de harcèlement et de violence.</p> <ul style="list-style-type: none"> i. En 2024, zéro ii. En 2024, 1 cas iii. Les principaux types de maladies professionnelles ont été classés dans la catégorie de harcèlement sexuel et de violence en milieu de travail. <p>b. Sans objet. Tous les employés ont été comptés au point a).</p> <p>c. i. Les risques sont décrits dans la procédure de la SST et la politique de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail. ii. Information non recueillie en ce moment. iii. Pas pour le moment.</p>
GRI 404 : Formation et éducation 2016		
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	<p>a. Nombre moyen d'heures de formation que les employés de l'organisation ont suivies pendant la période visée par le rapport, selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le genre; ii. la catégorie d'employé. 	<p>a. La formation dépend de la date d'expiration de la formation requise pour les titulaires actuels ou si la personne est un nouvel employé.</p>
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	<p>a. Type et portée des programmes mis en œuvre et de l'aide fournie en vue d'améliorer les compétences des employés.</p> <p>b. Des programmes d'aide à la transition offerts pour faciliter la continuité de l'employabilité et la gestion des fins de carrière résultant de la retraite ou de la cessation d'emploi.</p>	<p>a. EACL est actuellement à élaborer ces programmes, qui ne sont pas encore utilisés. Cela dit, nous offrons de la formation à l'interne, de la formation d'apprentissage du français, et avons une procédure de remboursement pour le perfectionnement professionnel qui a été publiée cette année.</p> <p>b. S.O.</p>
404-3 Pourcentage d'employés participant à une évaluation périodique du rendement et du perfectionnement	<p>a. Pourcentage total d'employés selon le genre et la catégorie d'employés ayant reçu une évaluation périodique du rendement et du perfectionnement pendant la période visée par le rapport.</p>	<p>a. 100 % des employés participent au processus d'évaluation du rendement. EACL est une organisation qui accorde une rémunération au rendement, et les augmentations annuelles sont liées au rendement. Les évaluations de perfectionnement sont incluses dans le processus d'évaluation du rendement et sont menées par l'employé avec le soutien de son gestionnaire des personnes.</p>

Index de contenu GRI	Description	Divulgation
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016		
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	<p>a. Pourcentage de personnes présentes dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le genre; ii. le groupe d'âge : moins de 30 ans, de 30 à 50 ans et plus de 50 ans; iii. les autres indicateurs de diversité (tels que les minorités ou les groupes vulnérables). <p>b. pourcentage d'employés par catégorie professionnelle de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le genre; ii. le groupe d'âge : moins de 30 ans, de 30 à 50 ans et plus de 50 ans; iii. les autres indicateurs de diversité (tels que les minorités ou les groupes vulnérables). 	<ul style="list-style-type: none"> a. <ul style="list-style-type: none"> i. le genre : femme 51 %, homme 49 % ii. le groupe d'âge : moins de 30 ans – 0 %, de 30 à 50 ans – 0 %, plus de 50 ans – 100 % iii. autres indicateurs de diversité – 50 % (3 sur 6 membres du conseil d'administration) b. <ul style="list-style-type: none"> i. le genre : femme 50 %, homme 50 % ii. le groupe d'âge : moins de 30 ans – 3,6 %, de 30 à 50 ans – 46 %, plus de 50 ans – 50 % iii. autres indicateurs de diversité – 21 % (12 sur 56 – l'intersectionnalité n'est pas comptée deux fois)

Rendement lié au Sustainability Accounting Standards Board (SASB) : Norme de l'industrie « Electric Utilities & Power Generators »

Paramètre de compte	Code	Catégorie	Unité de mesure	Divulgation
Sujet de la norme SASB : Émissions de gaz à effet de serre et planification des ressources énergétiques				
1) Émissions globales brutes de la portée 1, pourcentage couvert par 2) les règlements limitant les émissions et 3) les règlements sur la déclaration des émissions	IF-EU-110a.1	Quantitatif	Tonnes métriques (t) d'éq. CO ₂ Pourcentage (%)	1) Total de 26 501 t d'éq. CO ₂ dans l'ensemble des sites 2) S.O. 3) S.O.
Discussion d'une stratégie ou d'un plan à court et long terme pour gérer les émissions de la portée 1, les cibles de réduction des émissions et une analyse du rendement par rapport à ces cibles.	IF-EU-110a.3	Discussion et analyse	S.O.	L'engagement d'EACL à permettre une transition vers la carboneutralité au Canada englobe à la fois la capacité d'EACL d'accélérer l'avancement des technologies de décarbonisation et notre responsabilité de décarboniser nos propres activités. EACL a l'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2040, ce qui comprend notre cible provisoire d'atteindre une réduction de 40 % des émissions de GES d'ici 2025, par rapport au niveau de référence de 2005.
Sujet de la norme SASB : Qualité de l'air				
Émissions atmosphériques des polluants suivants : 1) NOx (à l'exclusion du N ₂ O) 2) SOx 3) particules de matières (PM10) 4) plombs (Pb) 5) mercure (Hg); pourcentage de chacun dans ou près des zones de forte densité de population	IF-EU-120a.1	Quantitatif	Tonnes métriques (t) Pourcentage (%)	1) NOx : 62 13 tonnes métriques 2) SOx : non déclarable 3) PM10 : 22 11 tonnes métriques 4) Pb : 0,00 tonne métrique 5) Hg : non déclarable

Paramètre de compte	Code	Catégorie	Unité de mesure	Divulgestion
Sujet de la norme SASB : Gestion de l'eau				
1) Total des eaux retirées 2) total de l'eau consommée, pourcentage de chacune dans les régions où le stress hydrique de référence est élevé ou extrêmement élevé.	IF-EU-140a.1	Quantitatif	Mille mètres cubes (m ³) Pourcentage (%)	1) Eau retirée : 9 453 m ³ 2) Eau consommée : 210 m ³
Nombre d'incidents de non-conformité liés aux permis, normes et règlements de qualité de l'eau	IF-EU-140a.2	Quantitatif	Nombre	3 incidents
Description des risques liés à la gestion de l'eau et discussion des stratégies et des pratiques visant à atténuer ces risques.	IF-EU-140a.3	Discussion et analyse	S.O.	Sous la surveillance des LNC, nous travaillons à optimiser l'utilisation des pratiques de gestion de l'eau et des eaux usées. Nous continuerons à travailler à l'établissement d'une cible de réduction futur. Cette année, des compteurs d'eau ont été installés sur nos sites d'exploitation pour surveiller et gérer de près la consommation d'eau.
Sujet de la norme SASB : Santé et sécurité de l'effectif				
1) Taux total d'incidents enregistrables (TTIE) 2) Taux de mortalité 3) Taux de fréquence des quasi-accidents (TFQA)	IF-EU-320a.1	Quantitatif	Taux	1) TTIE : 0,66 2) Taux de mortalité : 0 % 3) TFQA : 0,52
Sujet de la norme SASB : Sécurité nucléaire et gestion des urgences				
Description des efforts déployés pour gérer la sûreté nucléaire et la préparation aux situations d'urgence.	IF-EU-540a.2	Discussion et analyse	S.O.	Nous reconnaissons les risques de notre travail et, conformément aux priorités fédérales, nous nous engageons à gérer nos sites nucléaires en plaçant en priorité la sécurité et la sûreté du public. EACL est responsable de la gestion du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires au nom du gouvernement fédéral, et EACL a également élaboré deux projets de détection nucléaire et d'analyse nucléologique, tirant parti des travaux de ce programme avec Recherche et développement pour la défense Canada.

Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada

Stratégie pour un gouvernement vert		
	Indicateur clé de rendement	Divulgation
Services et activités résilients aux changements climatiques	Accroître la formation et le soutien sur l'évaluation des impacts des changements climatiques, entreprendre des évaluations des risques liés aux changements climatiques et élaborer des mesures d'adaptation pour les employés de la fonction publique, et faciliter la diffusion des pratiques exemplaires et des leçons apprises.	Les LNC sont à élaborer un module d'apprentissage en ligne sur l'ESG dont le lancement est prévu à l'automne 2025.
Mobilité et parcs de véhicules	Les nouveaux achats de véhicules légers non modifiés du parc seront des véhicules à zéro émission (VZE) ou hybrides.	À l'heure actuelle, environ 9 % du parc de véhicules légers des LNC aux Laboratoires de Chalk River sont composés de VZE.
Biens immobiliers	Tous les nouveaux baux de bureaux régionaux et les renouvellements de baux pour des locaux de plus de 500 m ² doivent faire l'objet d'un rapport sur l'utilisation de l'énergie et de l'eau du bâtiment, les émissions de GES et les déchets générés en utilisant l'outil ENERGY STAR Portfolio Manager ou un outil équivalent à partir de 2023 et divulguer au niveau du bâtiment.	Aucun nouveau bail pendant la période visée par le rapport.
Biens immobiliers	Mises à niveau technologiques spécifiques à l'efficacité énergétique (c.-à-d. éclairage, parc de véhicules)	Les LNC ont mis en œuvre des initiatives de réduction des émissions, y compris des mises à niveau généralisées de l'éclairage et du chauffage, ventilation et climatisation (CVC) dans plusieurs de ses sites. 4 % des achats et des locations de nouveaux véhicules légers du parc sont des VZE à Chalk River.
Biens immobiliers	Mesure de la consommation d'énergie dans les bâtiments de « gardiens » des sites des LNC	Les LNC ont obtenu des compteurs d'énergie, des sous-compteurs et des logiciels de modélisation (comme RETScreen – un logiciel développé par Ressources naturelles Canada pour aider à évaluer et à gérer des projets d'énergie propre – ou un logiciel équivalent) dans les bâtiments de gardiens afin de gérer et de surveiller plus précisément les données de consommation d'énergie.
Biens immobiliers	Incorporer tous les bâtiments de « gardiens » dans le logiciel de gestion de l'énergie propre RETScreen.	Les LNC ont obtenu des compteurs d'énergie, des sous-compteurs et des logiciels de modélisation (comme RETScreen – un logiciel développé par Ressources naturelles Canada pour aider à évaluer et à gérer des projets d'énergie propre – ou un logiciel équivalent) dans les bâtiments de gardiens afin de gérer et de surveiller plus précisément les données de consommation d'énergie.
Biens immobiliers	Les systèmes existants de chauffage, de ventilation et de climatisation et de réfrigération (CVC-R), utilisant des réfrigérants à fort potentiel de réchauffement climatique, des réfrigérants appauvrissant la couche d'ozone et des hydrofluorocarbures (HFC), seront convertis ou remplacés.	Les LNC ont mis en œuvre des initiatives ciblées de conservation de l'énergie et de réduction des émissions à Port Granby, à Port Hope et à La Prade, y compris des mises à niveau généralisées de l'éclairage LED, des améliorations de l'efficacité des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, des ajustements de température et d'isolation, ainsi qu'un passage à des véhicules hybrides du parc.
Biens immobiliers	La quantité de carbone incorporé dans les matériaux structurels des grands projets de construction d'ici 2022 et la réduction du carbone incorporé des matériaux structurels des grands projets de construction de 30 %.	4 485 tonnes métriques de carbone stockées dans de nouveaux projets de construction

Stratégie pour un gouvernement vert

	Indicateur clé de rendement (suite)	Divulcation (suite)
Biens immobiliers	À partir de 2030, et ce, jusqu'en 2040 (moment de l'entière réalisation), 75 % des nouveaux baux de bureaux régionaux et des renouvellements de baux doivent être pour des bâtiments carboneutres et résilients aux changements climatiques.	0 pi ² . Les LNC ne louent actuellement aucune surface utile dans des bâtiments carboneutres et résilients aux changements climatiques.
Biens immobiliers	Appliquer les directives de construction résilientes au climat en cours d'élaboration par le conseil d'administration national de recherches du Canada ou d'autres options de pratiques exemplaires lorsqu'elles sont disponibles. Élaborer des plans de résilience climatique pour toutes les activités importantes en cours d'ici la fin de 2022, avec des plans de mise en œuvre pratiques.	Les LNC ont des orientations opérationnelles pour l'application d'évaluations des risques résilientes aux changements climatiques pour chaque bâtiment et rénovation de plus de 1 000 m ² .
Biens immobiliers (biodiversité)	<p>Maximiser l'utilisation des infrastructures naturelles et d'autres solutions en fonction de la nature pour protéger les actifs physiques.</p> <p>Adopter des pratiques d'utilisation des terres sensibles aux écosystèmes et à faibles émissions de GES sur les zones des propriétés gérées activement pour les activités.</p> <p>Mettre en œuvre un entretien des terrains résilient aux changements climatiques en utilisant des espèces indigènes lorsque cela est possible et des pratiques telles que le xéropaysagisme et les paysages perméables.</p>	<p>Sur le site des LNC de Chalk River, le suivi de la biodiversité à long terme joue un rôle important dans la compréhension de la manière dont l'utilisation des terres et les facteurs environnementaux influencent les écosystèmes locaux et sont conformes à la réglementation, comme la norme CSA N288.4.</p> <p>Le Plan de gestion des forêts des LNC vise à gérer 2 690 hectares de terres forestières autour du campus de Chalk River pour soutenir la régénération des forêts.</p>
Biens immobiliers (déchets)	<p>Détourner au moins 75 % en poids des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement d'ici 2030.</p> <p>Détourner au moins 75 % du poids des déchets plastiques des sites d'enfouissement d'ici 2030.</p> <p>Détourner au moins 90 % en poids de tous les déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement et s'efforcer d'atteindre 100 % d'ici 2030.</p> <p>Suivi et divulgation de son détournement de déchets d'ici la fin de l'année civile 2022.</p>	<p>Pourcentage de déchets opérationnels détournés des LNC : 70 %</p> <p>Pourcentage de déchets plastiques détournés par les LNC : 50 %</p> <p>Pourcentage de déchets de construction et de démolition détournés des sites d'enfouissement annuellement : 95 %</p> <p>Pourcentage de déchets conventionnels détournés des sites d'enfouissement par les LNC : 91 %</p>

Stratégie pour un gouvernement vert





	Indicateur clé de rendement (suite)	Divulgation (suite)
Politique et mobilisation	<p>Encourager les employés à utiliser des modes de transport à faibles émissions de carbone pour réduire les émissions liées aux déplacements des employés et suivre les émissions au cours de l'exercice 2023.</p> <p>Faciliter des possibilités pour des modalités de travail souples, telles que le travail à distance, en permettant des télécommunications informatiques à distance et en soutenant des solutions en technologie de l'information (TI) pour réduire les émissions liées au transport.</p> <p>Promouvoir et inciter des solutions de rechange à faible émission de carbone pour les déplacements aériens liés au travail.</p>	<p>EACL : La procédure de voyage et d'accueil a été mise à jour cette année pour inclure des conseils sur les suggestions de voyage à faible émission de carbone. Les changements comprenaient des formulations concernant la prise en compte des impacts environnementaux lors des voyages, l'examen d'options respectueuses de l'environnement, des hôtels écologiques et des options de carburant de remplacement pour les locations de voitures. Les principes ESG d'EACL ont également été mentionnés dans le document.</p> <p>EACL favorise un environnement de travail hybride qui inclut le travail à distance. La participation à des réunions à distance et à des conférences est également encouragée dans la politique de voyage.</p> <p>L'approche stratégique des LNC en matière de gestion des ressources humaines privilégie un modèle de lieu de travail hybride pour soutenir les employés qu'ils travaillent sur place, à distance ou dans un mode hybride. En 2024-2025, la ventilation de l'effectif des LNC a montré que 72 % des employés travaillaient sur place, 15 % travaillaient entièrement à distance et 13 % avaient un horaire hybride.</p>
Acquisition de biens et de services et gestion des matériaux	<p>Considérer des critères environnementaux et sociaux appropriés pour les processus d'approvisionnement, y compris des critères qui traitent de la réduction des émissions de GES, des plastiques durables et des avantages environnementaux plus larges dans les approvisionnements pour des biens et services ayant un impact environnemental élevé. Poursuivre les fournisseurs qui adoptent des cibles fondées sur la science et divulguer leurs émissions de GES et les renseignements sur leur rendement environnemental.</p> <p>Adopter des technologies propres et entreprendre des projets de démonstration de technologies propres</p> <p>Éliminer l'utilisation inutile de plastiques à usage unique lors des activités, des événements et des réunions.</p> <p>Promouvoir l'approvisionnement en produits plastiques durables et la réduction des déchets d'emballage en plastique connexe.</p> <p>Renforcer le soutien à l'approvisionnement écologique, y compris des conseils, des outils et de la formation.</p>	<p>EACL a renforcé nos pratiques de chaîne d'approvisionnement grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre du Code de conduite des fournisseurs d'EACL. Cette nouvelle norme, désormais intégrée dans nos processus d'approvisionnement et nos conditions générales, établit des attentes claires pour les fournisseurs dans des domaines tels que la lutte contre la corruption, la responsabilité environnementale, les droits des Autochtones, les droits de la personne et les pratiques de travail équitables.</p>
Biens immobiliers (eau)	<p>Suivre et divulguer sa consommation d'eau potable des principales installations de « gardiens » d'ici 2024.</p>	<p>L'installation de gardiens des Laboratoires de Chalk River n'a pas d'installations potables en ce moment.</p>





Indice du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (GTIFCC)

Divulgations du GTIFCC		No de page
Gouvernance	Décrire la surveillance par le conseil d'administration des risques et des possibilités liés au climat.	17
	Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des possibilités liés au climat.	15
Stratégie	Décrire les possibilités et les risques liés au climat que l'organisation a identifiés à court, moyen et long terme.	15
	Décrire l'impact des possibilités et des risques liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	15
	Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de différents scénarios liés au climat, notamment un scénario de 2 °C, de 1,5 °C ou inférieur.	15
Gestion des risques	Décrire les processus de l'organisation pour cerner et évaluer les risques liés au climat.	15
	Décrire les processus de l'organisation pour la gestion des risques liés au climat.	15
	Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés à la gestion générale des risques de l'organisation.	15
Mesures et cibles	Divulguer les paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer les possibilités et les risques liés au climat conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	15
	Divulguer la portée 1, la portée 2 et, le cas échéant, les émissions de GES de la portée 3 et les risques connexes.	14
	Décrire les cibles utilisées par l'organisation pour gérer les risques et les possibilités liés au climat ainsi que le rendement par rapport à ces cibles.	15

Pour obtenir des renseignements détaillés sur l'harmonisation d'EACL avec le GTIFCC, veuillez consulter notre [rapport annuel](#) et le [Rapport sur la durabilité des LNC 2025](#).

Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

ODD de l'ONU	Comment nous avons fait progresser les ODD en 2024-2025
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons maintenu une supervision continue pour revitaliser et moderniser le site des Laboratoires de Chalk River, le transformant en un campus de science et de technologie nucléaire de classe mondiale et à la fine pointe de la technologie qui continuera de jouer un rôle crucial dans l'amélioration de la santé mondiale. Nous avons facilité la recherche et le développement de technologies nucléaires innovatrices en santé, y compris la production continue d'isotopes médicaux aux Laboratoires de Chalk River, notamment la production d'actinium -225, un isotope rare ayant un potentiel important dans les thérapies contre le cancer.
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons continué à soutenir l'exploitation sécuritaire de la technologie des réacteurs CANDU®, une pierre angulaire de l'infrastructure énergétique du Canada. L'énergie nucléaire fournit une source d'électricité à faible émission de carbone, fiable et à haute densité qui complète les sources d'énergie renouvelable. En soutenant l'exploitation sûre et continue de la technologie des réacteurs CANDU® existants, EACL joue un rôle essentiel dans l'infrastructure énergétique du Canada, qui alimente actuellement environ 15 % de l'électricité du pays et qui permet d'éviter l'émission d'une quantité importante de gaz à effet de serre.
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons élaboré et mis en œuvre le Code de conduite des fournisseurs d'EACL, qui est maintenant intégré aux conditions générales standard d'EACL et qui s'applique donc à tous les nouveaux contrats et bons de commande. Le Code de conduite des fournisseurs établit des attentes claires pour les fournisseurs, les entrepreneurs et les fournisseurs de services dans des domaines tels que la lutte contre la corruption, la responsabilité environnementale, les droits des Autochtones, les droits de la personne et les pratiques de travail équitables. Nous avons amélioré l'accessibilité pour tous nos employés grâce à notre plan d'accessibilité en 2023, comme l'environnement bâti, l'emploi, notamment l'embauche et le recrutement, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'approvisionnement. Nous avons augmenté le pourcentage de notre effectif autochtone de 3 % au cours de 2023-2024, reflétant des efforts proactifs pour accroître la diversité de l'effectif.
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les initiatives en science et technologie d'EACL ont contribué à environ 264 millions de dollars du produit intérieur brut (PIB) national, ce qui a soutenu 1 650 emplois et a généré 202 millions de dollars en revenu de travail. L'engagement d'EACL à faire progresser la technologie nucléaire se manifeste par l'accent mis sur la production de l'actinium-225, un isotope rare ayant un potentiel significatif dans les thérapies contre le cancer. La coentreprise Actineer™ Inc., formée avec Isotope Technologies Munich SE (ITM), vise à augmenter la capacité de production et la recherche sur l'actinium-225, garantissant ainsi un approvisionnement national fiable pour les applications cliniques.

ODD de l'ONU	Comment nous avons fait progresser les ODD en 2024-2025
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons collaboré avec les LNC pour atteindre notre objectif ambitieux d'atteindre la carboneutralité dans nos activités d'ici 2040. Cela inclut une cible intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2025, par rapport à notre niveau de référence de 2005. Cet objectif cadre avec la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada, qui fixe des cibles pour des activités gouvernementales fédérales à faibles émissions de carbone et résilientes aux changements climatiques. À l'heure actuelle, nos émissions de portée 1 et 2 sont en avance de 53 % par rapport à la cible. Les efforts continus d'EACL pour décarboniser comprennent la transition du parc de véhicules des LNC vers des véhicules à faible énergie ou à zéro émission de carbone, ainsi que l'investissement dans des rénovations énergétiques et l'efficacité sur nos sites.
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons collaboré avec les LNC pour faire progresser des initiatives clés de déclassement et de gestion des déchets sur plusieurs sites d'EACL, notamment l'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH). L'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH) se concentre sur la relocalisation sécuritaire et la gestion à long terme d'environ 2,1 millions de mètres cubes de déchets radioactifs du passé de faible niveau. Cette initiative répond non seulement à des préoccupations environnementales importantes, mais contribue également à la revitalisation communautaire en restaurant des paysages naturels et en permettant le développement résidentiel et commercial futur. Les efforts de déclassement contribuent à l'élimination sécuritaire des responsabilités héritées et des matières dangereuses, permettant ainsi la remise en état des terres à un état plus naturel. Ce processus réduit non seulement les risques environnementaux, mais soutient également la biodiversité et la création d'habitats durables.
 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'élaboration d'un plan d'action pour la réconciliation qui renforcera nos efforts visant à établir des relations significatives et des possibilités de partenariats équitables. Notre engagement envers la réconciliation se reflète dans l'embauche par EACL de membres d'une équipe qui se consacre aux relations avec les Autochtones et dans la nomination de Dana Soonias, membre de la Première Nation Red Pheasant, au conseil d'administration pour un mandat de quatre ans. Ces efforts visent à veiller à ce que les connaissances et les points de vue autochtones soient intégrés dans les processus de prise de décision d'EACL. Mise à jour des procédures d'approvisionnement d'EACL pour inclure une formulation qui encourage l'inclusion des entreprises appartenant à des Autochtones.
 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> EACL et les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) ont signé une prolongation de cinq ans avec les neuf universités qui participent actuellement au Programme de partenariat universitaire (PPU) des LNC. Conçu pour renforcer la capacité de recherche et de développement nucléaire du Canada, le PPU soutient les objectifs du pays en matière de changements climatiques en favorisant l'innovation dans les technologies d'énergie propre. Maintenant à sa troisième année, le programme compte plus de 7 000 étudiants à l'échelle nationale, contribuant à former un effectif qualifié et prêt pour l'avenir.

Bureau d'EACL

Laboratoires de Chalk River

Bureau principal
286, chemin Plant, succ. 7036
Chalk River (Ontario)
Canada K0J 1J0

Bureau d'Ottawa

270, rue Albert, bureau 1500
Ottawa (Ontario)
Canada K1P 5G8

Laboratoires de Whiteshell

1, Ara Mooradian Way
Pinawa (Manitoba)
Canada R0E 1J0



1-888-220-2465
communications@aecl.ca
www.aecl.ca/fr